

C - UNE ŒUVRE INFORMATIVE: LA REVUE  
"SOLIDARIDAD".

Le Vicariat de la Solidarité, outre ses actions directes en faveur des déshérités, a développé une œuvre informative: la revue "Solidaridad". Celle-ci a pour but de prendre le relais de l'information manipulée qu'offre le gouvernement. Cette revue veut donner aux chiliens la possibilité d'accéder à un moyen de communication populaire et massif. Les thèmes abordés dans "Solidaridad" concernent essentiellement les Droits de l'Homme au Chili, cherchant une information vraie, ne cachant pas la réalité du pays. Par cet acte, on aurait pu s'attendre à une réaction de la part du gouvernement, censurant tous les articles jugés inacceptables, mais il semble en fait que la revue n'ait pas eu à subir la censure.

N'ayant que quelques numéros épars de "Solidaridad", il ne sera pas possible de faire une étude générale de la revue. Pour avoir une vision plus précise de cette revue, l'analyse faite par le Vicariat sur l'année 1988 sera reprise. Enfin, cette œuvre informative du Vicariat de la Solidarité sera étudiée par l'intermédiaire de l'analyse complète d'un numéro, en le comparant à des articles similaires extraits d'autres numéros de la revue.

I - OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES DE LA REVUE.

- Un moyen alternatif, massif et populaire.

La revue "Solidaridad" est un moyen de communication édité par le Vicariat de la Solidarité. Ses objectifs principaux, comme il est dit dans "Vicaría de la Solidaridad, decimotercer año de labor 1988", sont de réveiller chez les hommes "la conscience de la justice" en leur donnant le sens de "la responsabilité solidaire", de dénoncer "sans haine mais

avec énergie" les abus, en particulier lorsqu'ils sont l'expression de l'inégalité entre ceux qui détiennent le pouvoir et les déshérités. C'est aussi la tentative pour contribuer à la mise en place d'une "convivialité sociale plus fraternelle" grâce à une information vraie et pluraliste, information qui permet aussi de mettre en avant l'identité culturelle du peuple chilien face à l'acculturation venant des pays occidentaux.

C'est ici qu'apparaît le caractère "alternatif" de "Solidaridad" qui se manifeste dans une attitude de dénonciation constante "face à l'acculturation des valeurs et face à la propagation du matérialisme et de la société de consommation". D'autre part, la revue, au delà de ce message de dénonciation, annonce l'urgence des valeurs vraies comme la justice, la liberté, la solidarité. "Solidaridad" est une alternative à la réalité du pays car elle propose la recherche du bien commun, la défense de la dignité de l'homme et de ses droits inaliénables. Par ce programme, la revue entend établir une communication avec les différents organismes populaires de base.

Pour que la revue ait une réelle signification sociale, elle doit aussi être un outil de caractère massif. Il n'est possible d'amenuiser le bombardement publicitaire et propagandiste de ceux qui contrôlent la quasi totalité des moyens de communication, en particulier la télévision, que par l'intermédiaire d'un autre moyen de communication qui atteigne massivement la population. Jo Briant, dans son livre, fait le point sur la situation des médias:

"D'une façon générale, deux phénomènes caractérisent les moyens de communication au Chili:

-La mainmise de l'Etat sur la majeure partie de la presse écrite, radio-diffusée et télévisée. Bien sûr, surtout depuis 1978, une certaine presse écrite d'opposition est tolérée, mais elle est l'objet d'une surveillance très étroite; les journaux qui "vont trop loin" dans la critique de la dictature sont très souvent suspendus. Ne parlons pas de ce qui c'est passé à la suite de l'attentat "manqué" contre Pinochet le 7 septembre 1986: tous les journaux d'opposition ont été interdits! (...)

-Les quotidiens: tous plus ou moins gouvernementaux (...): La Nación, el Mercurio (gouvernementaux à 100 %), Ultimas Noticias, La Tercera, La Segunda et quelques autres...

-Les hebdomadaires d'opposition: Hoy (démocrate-chrétien), Fortín Mapocho (hebdomadaire non apartidaire, tendance gauche/extrême gauche) Analisis, Apsi, Cauce (gauche "modérée").

-Revue et journaux clandestins: le bulletin du CODEPU (Comité de défense du Peuple), "Debate y cambio" (revue du MIR, très récent), "El Rodriguista" (du Front Patriotique Manuel Rodriguez), "El Arauco" (PS), El Siglo (PC), "El Rebelde" (MIR), et bien d'autres.

Il y a de nombreuses radios nationales (environ 6) et locales... Les deux seules radios pouvant s'exprimer et qu'on peut classer comme d'opposition modérée (proche de la DC): radio Cooperativa et radio Chilena. Il faut ajouter quelques radios clandestines qui émettent très irrégulièrement comme Radio Liberación (du MIR).

Il y a trois chaînes nationales de télévision, toutes plus ou moins gouvernementales (disons de 80 à 100 %): Canal 7 (canal officiel), canal 13 lié à l'Université catholique, un peu moins gouvernemental, mais si peu! et Canal Université de Chile, surtout sportive... " (36).

Pour pallier ce contrôle des médias par le gouvernement, "Solidaridad" se veut un moyen massif et populaire, puisqu'elle circule principalement dans un milieu d'organisations de base. Elle cherche son public prioritairement dans les secteurs populaires, relativement marginalisés par rapport au droit à l'information, et ceci à cause des problèmes économiques. De plus cette revue est rédigée à partir d'une information qui parvient de ces secteurs de la population, il est normal que cette information retourne vers les couches populaires. Enfin, c'est aussi un journal catholique, édité par l'Eglise, il s'adresse aux croyants et tente d'évangéliser les non-croyants.

#### - Distribution et tirage.

"Solidaridad" est distribuée de trois façons. Il y a tout d'abord les abonnements, principalement dans les milieux professionnels ou institutionnels, tant dans le pays qu'à l'étranger (par exemple, le centre Lebreton à Paris possède presque toute la collection de la revue "Solidaridad"). Durant l'année 1988, une moyenne de 1383 abonnements a été atteinte dont 45 % sont destinés à l'étranger.

Le deuxième type de distribution de la revue est la "convention massive", destinée fondamentalement à des communautés religieuses, des organisations syndicales, étudiantes ou sociales en général. Ces conventions sont établies à partir d'une commande d'un minimum de dix exemplaires par numéro. Chaque organisation ayant signé une convention nomme une personne responsable tant de la réception de la revue que de sa distribution.

Ce responsable doit en outre récolter les informations locales, les suggestions ou les critiques et les transmettre au siège de la revue. Pendant l'année 1988, le Vicariat de la Solidarité a signé quatre cent trois conventions pour la distribution de "Solidaridad".

Convention massive de distribution (37)

	Santiago	Province	Total	%
Paroisses	115	61	176	44
Org. Syndicales	63	35	98	24
Org. Pobladores	8	7	15	4
Org. étudiantes	8	1	9	2
Org. d'église	30	36	66	16
Org. sociales	20	19	39	10
Total	244	159	403	100

Enfin, le dernier type de distribution est une vente directe au siège du Vicariat de la Solidarité. Pour l'année 1988, cela représente seulement 5,8 % des ventes totales. La revue est surtout vendue par des abonnements individuels ou des conventions massives. Du tirage global distribué dans le pays, 44,6 % circulent dans les milieux d'Eglise, 43,6 % dans des organisations diverses et 8,6 % correspondent à des abonnements. Grâce aux contacts avec les chargés de distribution, le Vicariat de la Solidarité a la possibilité de connaître la demande réelle et de faire varier le nombre d'exemplaires d'un tirage sur l'autre.

Distribution du tirage par secteurs en 1988 (38)

	Moyenne par édition	% distribution
Inscrits	1 383	8,6
Paroisses et org. d'église	7 658	47,6
Org. syndicales	4 281	26,6
Org. Sociales	1 821	11,4
Vente directe	928	5,8
TOTAL	16 081	100,0

En décembre 1988, on compte quatre cent trois conventions dont 66 % se trouvent à Santiago et 34 % en province. 60 % des conventions correspondent à des accords passés avec des paroisses ou des organisations d'église et 40 % avec des organisations sociales (étudiantes, pobladores, syndicales). En 1988, 16 081 exemplaires de la revue ont été distribués ce qui signifie qu'un nombre beaucoup plus important de chiliens lisent "Solidaridad" puisque la revue est principalement achetée par des organismes: plusieurs personnes lisent le même exemplaires.

(37) Vicaría de la Solidaridad, 13° año..., Op. Cit., p.46.

(38) Ibid.

- Description de la revue.

La revue "Solidaridad" est publiée normalement tous les quinze jours, en vingt ou vingt-quatre pages, en noir et blanc avec parfois des encarts. A l'origine ces derniers s'appelaient "Separata Solidaridad". Dans deux numéros de "Solidaridad", ces encarts apparaissent, une fois en huit pages et une fois en douze pages. Dans les deux cas, ils sont consacrés aux problèmes des travailleurs chiliens, ce qui fait sensiblement augmenter le pourcentage de ce thème dans le journal. Par la suite, ces encarts se sont appelés "Aprendemos en solidaridad". Ils sont toujours en quatre pages; ce sont de petits articles destinés aux jeunes ou aux personnes sachant peu lire car ils sont très imagés et contiennent peu de textes. Les exemplaires de la revue où on trouve ces encarts font vingt pages, les autres vingt quatre pages.

La taille de la revue a légèrement varié au cours de sa parution. A l'origine, elle faisait 23 x 33,5 cm pour atteindre ensuite la taille de 25,2 x 35 cm. La première page de la revue est consacrée au titre "Solidaridad" et au sous-titre "Compromiso con la verdad".

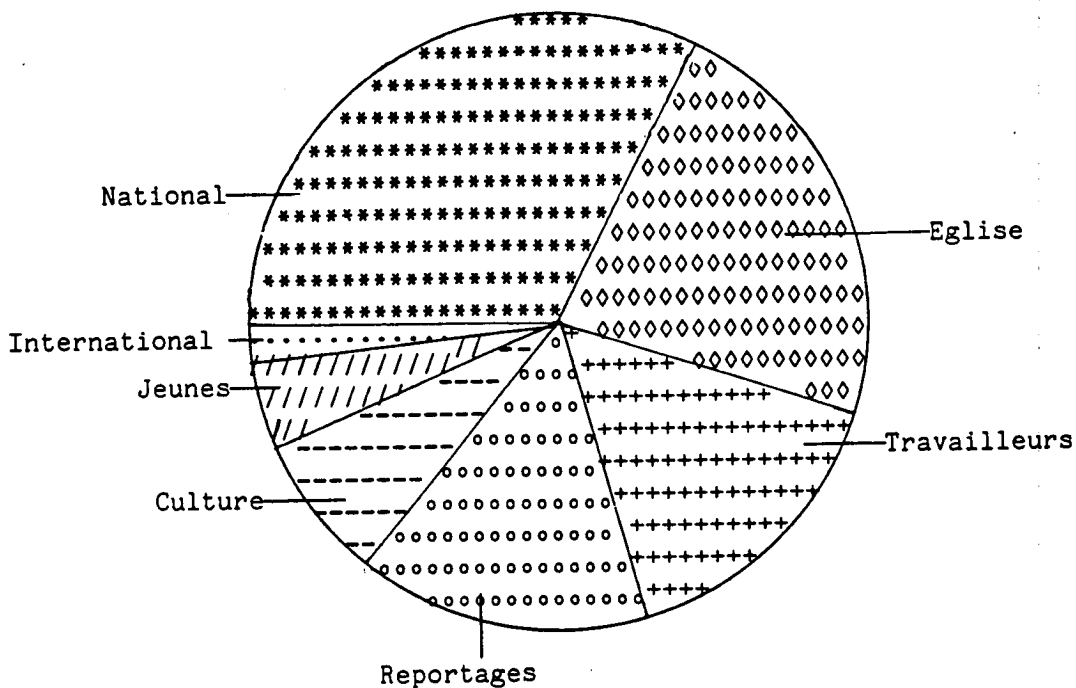
# SOLIDARIDAD

COMPROMISO CON LA VERDAD

SEGUNDA QUINCENA NOVIEMBRE 1983

Au dessous, il y a une photographie en noir et blanc et un titre d'article. Enfin, parfois, on peut trouver le sommaire. La revue se présente comme un journal. A l'origine, le texte était sur trois colonnes, puis sur quatre colonnes et enfin sur cinq colonnes. Pour le dernier numéro de 1987, les pages sont agrafées.

En faisant l'analyse des thèmes présents dans la revue, on réalise que le thème national est prédominant (32,41 %), puis vient l'Eglise (22,38 %), les travailleurs (15,44 %), les reportages (15,37 %), puis la culture, les jeunes et les informations internationales.



Le thème national englobe aussi bien la politique intérieure que les informations régionales, les thèmes concernant les Droits de l'Homme et les informations judiciaires. Le secteur Eglise comprend les informations sur l'Eglise chilienne et sur l'Eglise dans le monde auquel cas, il s'agit surtout de déclarations du Vatican ou de nouvelles sur l'Eglise en Amérique-Latine. Les thèmes sur les travailleurs chiliens peuvent être aussi bien des reportages sur certains type de travail comme par exemple les travailleurs de la mer ou les paysans, ou bien des reportages sur les droits des travailleurs, les problèmes syndicaux... Enfin, les reportages vont concerner les problèmes économiques, le droit à l'information, les problèmes des indiens Mapuches, les familles populaires...

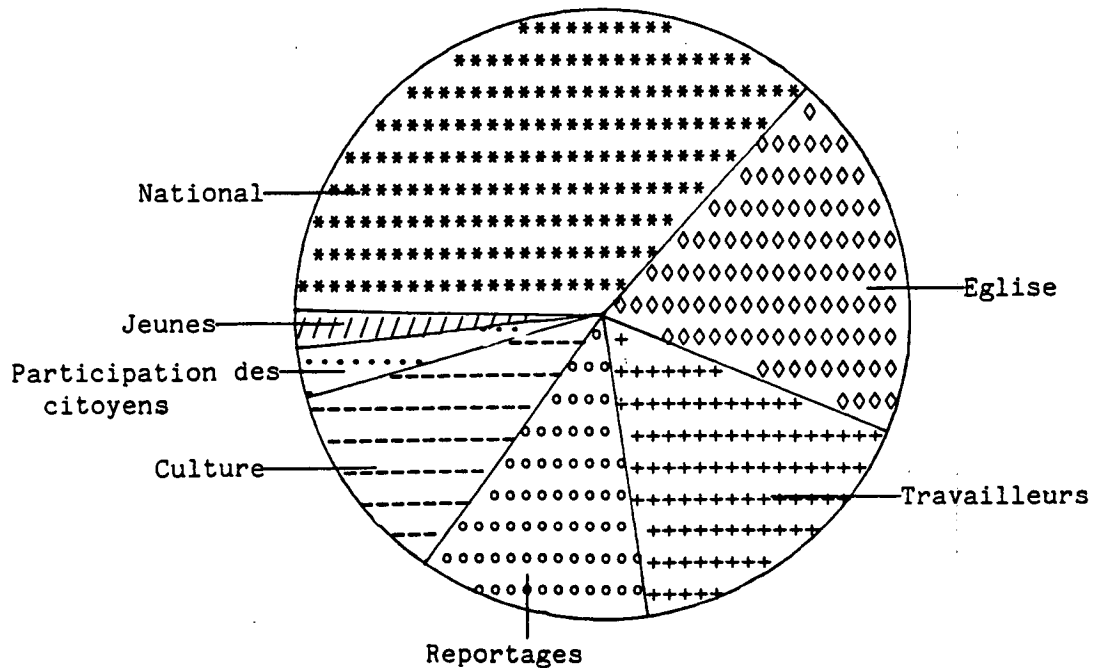
**- Analyse de Solidaridad en 1988.**

L'analyse de la revue sur l'année entière est faite dans "Vicaría de la solidaridad, decimotercer año de labor, 1988". Cela permet de faire une analyse sur une année, au lieu de la faire uniquement sur quelques numéros éparés. Durant l'année 1988, vingt deux éditions de vingt quatre pages ont été publiées, avec un numéro mensuel en janvier et février. Le numéro 277, publié immédiatement après le plébiscite du

5 octobre a été entièrement consacré à ce thème.

Dans tous les numéros de "Solidaridad", on trouve des textes de l'Eglise comme par exemple des encycliques du pape, des homélies du cardinal archevêque de Santiago, Mgr Fresno... Pendant l'année, il y a eu de nombreux articles à la fois politiques et pédagogiques pour informer sur le plébiscite.

Au niveau journalistique, sans tenir compte des photographies, de l'éditorial et des notes, et en otant le numéro 277 exclusivement consacré au plébiscite, on obtient cinq cent quatre pages réparties selon les thèmes suivants: national (36,40 %), Eglise (19,40 %), travailleurs (16,36 %), reportages (12,03 %), Culture (10,74 %), participation des citoyens (2,58 %) et jeunes (1,93 %).



Ces rapports sont similaires à ceux qui ont été faits sur plusieurs numéros épars de la revue, ce qui signifie donc que "Solidaridad" est toujours conçue de manière plus ou moins équivalente.

Plus du tiers du journal est consacré au thème national qui inclut les problèmes en relation avec les Droits de l'Homme. Ensuite, vient l'Eglise, incluant les activités des communautés catholiques et du domaine œcuménique. Le thème des travailleurs continue toujours à avoir une place

importante dans la revue, ce qui est significatif de l'importance de ce sujet pour les membres du Vicariat de la Solidarité.

La section "participation des citoyens" a été créée durant l'année 1988 à l'occasion du plébiscite pour offrir un matériel didactique à propos du thème de la participation civique. Ceci a été fait en raison du plébiscite du 5 octobre 1988. Ce sujet couvre d'ailleurs un total de soixante douze pages, soit une moyenne de deux articles par édition.

Enfin, il est significatif de noter qu'au cours de l'année, il est apparu une thématique, qui à d'autres époques fut sporadique: c'est la préoccupation pour la garantie future des Droits de l'Homme et le thème de la justice par rapport aux violations passées de ces droits dans la démocratie à venir. Ces problèmes se sont traduits par une dizaine de reportages.

L'Eglise publie des articles qui critiquent ouvertement le gouvernement. Il ne semble pas y avoir de censure préventive. Il existe peut-être une censure postérieure. Par exemple C. Camus avait dit dans une interview le 17 août 1976 à la suite de l'agression de Pudahuel:

"Nous avons un petit bulletin qui s'appelle CENCOSEP et que nous envoyons à 20 000 exemplaires aux diocèses; mais il disparaît mystérieusement de la poste chaque fois qu'il contient une affirmation qui pourrait être quelque peu désagréable" (39).

Le Vicariat de la Solidarité possède ses propres moyens d'édition, et c'est probablement pour cela que la revue n'a pas été censurée. La revue disparaît peut-être elle aussi de la poste, mais chaque organisme a un responsable de la réception ce qui permet au Vicariat de surveiller étroitement les envois de la revue. La censure dans la cas de "Solidaridad", se traduit plutôt par des menaces sur les journalistes ou les membres du Vicariat qui en conséquence pratiquent une sorte d'auto-censure pour éviter que le journal ne soit retiré de la circulation. La revue a atteint le but souhaité, c'est-à-dire offrir aux chiliens un espace de communication nouveau et indépendant.

---

(39) DIAL A 65, Art. Cit., p.19.



## II - ANALYSE DES THEMES

### - Le thème national dans "Solidaridad".

Le thème national englobe à la fois les informations nationales, l'information régionale (très peu présente) et surtout les informations sur les Droits de l'Homme au Chili qui sont aussi repris dans les autres sections du journal (Eglise, reportages, travailleurs...). Cette section Droits de l'Homme comprend aussi les informations juridiques qui sont présentes dans presque tous les numéros: on trouve en général une page sur les dépôts de plaintes, les recours en protection...

Le thème politique est étudié dans chaque numéro avec quelques articles. Par exemple, une information est donnée sur les inscriptions électorales pour le plébiscite. Ainsi, la revue pousse les chiliens à s'inscrire sur les listes électorales alors que les partis de gauche (MIR, PC et une partie du PS) ont appelé à l'abstention car ils ne reconnaissent pas la constitution de 1980, et, pour eux, accepter de voter c'est reconnaître la légitimité de cette constitution. Selon "Solidaridad", s'abstenir, c'est entrer dans le jeu du gouvernement qui désire que seuls ses partisans votent. C'est pourquoi, dans le numéro 249 de juillet 1987, la revue donne les adresses des centres d'inscription les plus importants de la région métropolitaine et les lois autorisant les inscriptions:

"Art. 37: S'inscriront les chiliens de plus de 18 ans et les étrangers de plus de 18 ans qui vivent au Chili depuis plus de 5 ans.

Art. 39: Ne peuvent s'inscrire les personnes dont les droits civiques se trouvent suspendus pour:

-Interdiction pour cas de démence

-Avoir été en procès pour les délits (...) que la loi qualifie de terroristes" (40).

Ainsi, la revue prend une position politique, alors qu'elle s'est toujours défendue de faire de la politique. Par cette position, le Vicariat et donc l'Eglise se lie avec la démocratie chrétienne.

La politique est aussi représentée par des discours officiels. Par exemple, dans le numéro 141 de septembre 1982, on trouve un article: "11

---

(40) "Asi lo dice la ley", Solidaridad, n° 249, 15-31 juillet 1985, p.5.

septembre sans surprise". C'est un discours de Pinochet où il réaffirme sa confiance dans le modèle économique et institutionnel, en dépit des difficultés économiques que subit le pays. Ce sont aussi des articles d'information sur des organismes de défense des Droits de l'Homme. Ainsi, dans le numéro 168 de novembre 1983, l'article est consacré au CODEJU (Commission pour les Droits des Jeunes): "CODEJU, démocratie pour le Chili". C'est un compte rendu d'une réunion du CODEJU qui s'est tenue du 11 au 13 novembre:

"Dans ses propositions, le CODEJU demande la restitution immédiate de la pleine souveraineté populaire, afin que la peuple puisse s'exprimer librement à propos du régime qu'il désire se donner. D'autre part, il signale qu'un régime de transition démocratique pour le Chili doit respecter (...) sans condition la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme" (41).

Cet article est donc une critique de l'actuel régime chilien, et le vicaire ne se gêne pas pour le faire paraître. Le thème politique est aussi étudié à partir d'une analyse des protestas. Dans ce même numéro, un article est consacré à la manifestation du 18 novembre 1983, qui a été appelée par l'opposition. L'article est uniquement composé de photographies avec leurs légendes.

L'économie est assez peu étudiée, sans doute parce que le journal est avant tout destiné aux couches populaires, et que les sujets économiques sont assez difficiles à comprendre. On trouve cependant quelques articles: une lettre au ministre Jarpa (42), quelques articles sur la récession, sur le déficit fiscal (1666 millions de dollars en 1982)...

Le thème le plus important dans la rubrique nationale est cependant celui qui concerne les Droits de l'Homme. Cette information est très variée. Un sujet qui est très présent dans la revue est l'exil. C'est une analyse de la vie des exilés pour présenter leurs problèmes aux chiliens qui subissent la dictature tous les jours. En effet, les

---

(41) "CODEJU, democracia para Chile", Solidaridad, n° 168, 15-30 novembre 1983, p. 17.

(42) Onofre Jarpa est nommé ministre de l'intérieur en 1982. Ancien politicien de droite qui avait pris la tête de l'opposition favorable au coup d'état contre Allende. En août 1982 commence une éphémère ouverture politique. Jusqu'en novembre 1984, le climat autoritaire se relâche nettement ce qui a permis une poussée d'effervescence sociale qui s'est traduit par les grandes protestas. En novembre 1984, Pinochet décrète l'état de siège; c'est la fin du plan Jarpa.

chiliens pensent que l'exil est une solution de facilité, et ont tendance à critiquer les réfugiés. Les chiliens qui ont vécu toute la dictature les considèrent parfois comme des traîtres. La revue explique (n° 162) à ses lecteurs que l'exil est un déracinement, une coupure. Les exilés se sentent "étrangers chez les étrangers"; c'est le droit à vivre dans sa patrie qui est ici mis en cause.

Dans le n° 168 de novembre 1983, la page deux du journal est consacrée au problème des relégués. Vingt six pobladores, à la suite d'incidents avec des carabiniers ont été relégués dans le désert d'Atacama au nord du Chili, avant que des recours en protection n'aient pu être déposés en leur faveur. L'article explique les circonstances des affrontements entre les pobladores et les carabiniers puis la méthode répressive des relégations. Il s'agit d'une mesure administrative qui refuse aux relégués le droit à un jugement, en vertu de l'article 24 de la constitution de 1980.

Les pages quatre, cinq et six de ce même numéro sont aussi consacrées aux Droits de l'Homme. Il s'agit d'une dénonciation des violations de ces droits, et d'un reportage sur le mouvement "Sebastián Acevedo". Sebastián Acevedo est un ouvrier qui s'est auto-immolé par le feu à Concepción le 11 novembre 1983 pour demander la libération de ses enfants, détenus dans une prison secrète par le CNI. Le premier article est un entretien avec la fille de S. Acevedo. Elle a déclaré:

"Pourvu que son sacrifice serve à ce que les gens prennent conscience. Ceci est ce qui manque, parce que quand il se passe des choses comme celles que nous avons subi [ elle a été torturée ainsi que son frère], on se sent honteux d'être chilien" (43).

Le sacrifice de cet ouvrier a été à l'origine de la création d'un mouvement: le "mouvement contre la torture Sebastián Acevedo". Son rôle est de dénoncer toutes les violations des Droits de l'Homme par des méthodes non-violentes. Un article de ce numéro de "Solidaridad" explique l'action de ce mouvement qui accuse la presse gouvernementale de couvrir les tortionnaires et de ne pas dénoncer les abus commis par les agents du gouvernement.

---

(43) "Mi padre murió por muchos", Solidaridad, n° 168, Op.Cit. p. 5.

Enfin, le thème des Droits de l'Homme est abordé par l'intermédiaire du thème de l'aide médicale et psychologique pour les victimes de tortures. Le premier article est un compte-rendu d'une déclaration de l'Ordre Médical Chilien:

"Les professionnels affirment que la torture est une œuvre de déments sadiques et qui se traduit par une terreur et une haine chaque fois plus forte de la part de la population (...). Le président de l'Ordre, Juan Luis Gonzalez a signalé que " les cas de torture que nous pouvons dénoncer, preuves à l'appui sont supérieurs à cinquante cette année"(44).

Ainsi le Vicariat de la Solidarité ose dénoncer la torture ainsi que les responsables de ces horreurs: il s'agit de la CNI. La présence de ce genre d'articles dans "Solidaridad" confirme l'absence de censure.

Enfin, le dernier article sur les Droits de l'Homme concerne encore la torture et les conditions de vie des prisonniers politiques. Il s'agit d'entretiens avec des psychologues de la FASIC (Fondation d'Aide Sociale des Eglises Chrétiennes) qui ont entrepris, depuis 1977, une aide à la santé morale des prisonniers politiques et de leurs familles. La revue "Solidaridad" atteint son but primordial: informer sur la réalité du pays; sans cacher la véritable situation des Droits de l'Homme, sans dissimuler les activités répressives du gouvernement.

#### - L'Eglise dans "Solidaridad".

Cette section de la revue est consacrée à l'Eglise. On y trouve des textes d'Eglises, des homélies du cardinal Silva ou du cardinal Fresno, des analyses sur le Vatican, sur l'œcuménisme dans le monde... Cependant, les thèmes les plus présents sont l'Eglise en Amérique-Latine, avec par exemple, une analyse sur l'Eglise au Salvador, qui dans le même esprit que l'Eglise chilienne, lutte pour les "sans-voix". C'est aussi dans le numéro 131, une commémoration de la mort de Mgr Romero, assassiné pour son engagement avec la théologie de la libération. Le 24 mars 1980 il est exécuté par les escadrons de la mort, groupe para-militaire d'extrême droite, protégé par le gouvernement salvadorien. La revue fait le parallèle entre la

---

(44) "Defensa de la vida", Solidaridad, n° 168, Op. Cit. p.6.

situation de l'Eglise salvadorienne et de l'Eglise chilienne. C'est d'ailleurs l'état du catholicisme au Chili qui est le plus souvent étudié dans "Solidaridad", ainsi que l'œuvre de l'Eglise en faveur des Droits de l'Homme.

Le numéro 168 consacre deux pages à la commémoration de la Charte de Santiago, signée lors du symposium international sur l'Eglise et les Droits de l'Homme, organisé par l'archevêché de Santiago du 22 au 25 novembre 1978. Les participants ont rendu public un message qui a reçu le nom de "Charte de Santiago du Chili", affirmant que:

"la liberté, la justice et la paix dans le monde ont pour base la reconnaissance de la dignité intrinsèque et des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine"(45).

Cette commémoration est présidée par Mgr Fresno, archevêque de Santiago. "Solidaridad" publie l'homélie prononcée par le cardinal à cette occasion. Fresno réaffirme l'engagement de l'Eglise en faveur des "sans-voix", surtout que la conjoncture nationale n'est pas favorable aux Droits de l'Homme, le nombre de détentions arbitraires ayant augmenté.

La page cinq de ce numéro est consacrée à une évocation de la pastorale solidaire: "Comment vivre aujourd'hui dans l'image de Jésus-Christ". Il s'agit de recommandations pour les jeunes (éviter la drogue), et pour les moins jeunes: partager ce que l'on a, vivre solidairement, rechercher le bien commun... Enfin, les pages huit et neuf sont dédiées à une interview de Tomás Gonzalez, évêque de Punta Arenas, suite au synode des évêques réalisé à Rome dont le thème fut la "Réconciliation et Pénitence". Cet article est en fait une constatation, une fois de plus, des violations des Droits de l'Homme au Chili.

La revue "Solidaridad" assure donc son rôle qui consiste à informer sur la situation sociale du pays et sur l'action de l'Eglise en faveur des Droits de l'Homme. Les thèmes sur ces droits sont étudiés dans la section nationale, et sont ensuite repris dans la section Eglise. Ils sont encore analysés dans les autres rubriques qu'offrent la revue en se basant plutôt sur les droits syndicaux, le droit à l'information...

---

(45) "La charte de Santiago du Chili", Foi et développement, Paris, 1979, p. 4.

- Les autres thèmes dans "Solidaridad"

Les problèmes des travailleurs sont toujours très présents dans la revue malgré l'édition du journal "Dialogando" du vicariat de pastorale ouvrière. Ce vicariat, créé le 9 mars 1977, édite un bulletin mensuel, de taille beaucoup plus réduite que "Solidaridad" (18,8 x 26,5 cm) en douze pages. Pourtant, ce thème est très important dans "Solidaridad". La revue publie des articles sur plusieurs types de travail: les travailleurs du cuivre, les chauffeurs de transports en commun, les paysans etc, mais il peut s'agir aussi d'articles sur des problèmes concernant le monde ouvrier: le chômage, le travail dans les poblaciones, le problème du salaire minimum, le syndicalisme...

Le numéro 168 consacre son article sur les travailleurs et le plébiscite syndical qui s'est déroulé du 15 au 20 novembre 1983, avec pour but de créer une organisation syndicale au niveau national. L'un des deux autres articles concernant les travailleurs est une interview de René Cortazar, un économiste qui propose quelques idées pour sortir de la crise, à la condition de retrouver une pleine démocratie. L'autre article concerne la situation des femmes dans les poblaciones. Elles prennent peu à peu conscience de leur force grâce aux protestas et à leur action dans les bidon-villes.

"Mirta: Un des problèmes des femmes est le manque de connaissance, parce que, quand on est enfermée dans le maison sans plus, sans participer, on croit tout ce que dit la télévision. Maintenant j'écoute Radio Chilena et Cooperativa, parce que je suis sûre qu'elles ne vont pas me mentir" (46).

La vie des femmes dans les poblaciones est dure. Elles doivent s'occuper du foyer, parfois sans eau ni électricité, aider leur mari à supporter le chômage, trouver à manger pour leur famille... L'entretien que "Solidaridad" a réalisé avec ces trois femmes permet de constater que les programmes d'aide à l'organisation des pobladores: les ateliers d'artisanat, les groupes de femmes etc (47), leur offrent la possibilité de sortir un peu de leur routine: "une fois, on m'a invité à un cours de santé. J'ai commencé à rentrer dans toutes les organisations (...). Il me manque du temps

---

(46) "Hemos dado un gran paso", Solidaridad, n° 168, Op. Cit., p. 15.

(47) Cf. deuxième partie, chapitre D, p. 123.

pour participer, pour connaître d'autres personnes, pour prendre conscience de moi-même" (48).

Ce thème sur la vie des femmes dans les poblaciones est repris dans certains reportages, comme les familles populaires, les Mapuches dans la ville... Bien souvent ces reportages sont des analyses du monde du travail: les travailleurs de la mer, les limites de l'action syndicale paysanne, la signification du 1er mai et les acquis des travailleurs. Ce sont aussi des articles qui concernent la société chilienne: la crise morale, le droit à l'information...

La revue offre aux lecteurs la possibilité de connaître des sujets épineux ou peu étudiés au Chili comme la problème des Mapuches. Dans le numéro 168, le reportage est consacré aux Mapuches dans la ville:

"Actuellement, il y a près de 100 000 Mapuches dans les zones urbaines de notre pays. Les difficultés économiques n'ont pas fait diminuer les migrations vers les villes. La discrimination raciale est l'un des obstacles majeurs pour l'intégration du mapuche dans la société" (49).

Les Mapuches sont des indiens du Chili central pratiquant la culture sur brûlis, la pêche et l'artisanat. Ils sont menacés par la politique d'acculturation du gouvernement. C'est un peuple qui a lutté et qui continue à lutter pour préserver sa culture et ses racines. Mais, les difficultés économiques ainsi que la politique du gouvernement qui veut les "assimiler" les marginalisent et leur font perdre peu à peu leur identité.

Enfin, les autres rubriques sont l'information internationale, une section jeune, et une rubrique "culture" qui va aussi bien traiter d'écrivains, d'acteurs que de groupes musicaux comme le groupe "Abril" ou la groupe "Illapu". Dans le numéro 123, on trouve un article sur ce groupe folklorique suite à un voyage au Chili où il a été refoulé à l'aéroport pour "activisme marxiste (...) et campagne menée contre le gouvernement à l'étranger" (50). Suite à cette action, le groupe a déclaré:

"Notre travail artistique et professionnel sera poursuivi, en essayant d'être fidèle à l'homme dans sa lutte pour la liberté et la vérité, et de mettre notre art au service des peuples dans la recherche d'un futur libre et souverain" (51).

---

(48) "Hemos dado un gran paso", Solidaridad, n° 168, Op. Cit., p. 15.

(49) "Mapuches en la ciudad, el difícil transplante", Solidaridad, n° 168, Op. Cit., p. 10.

(50) "Declaración de Illapu. Seguir por el hombre", Solidaridad, n° 123, 1-15 novembre 1981, p. 17.

(51) Ibid.

Le groupe Illapu a beaucoup d'audience, tant dans le pays qu'à l'extérieur. Au Chili, leurs disques circulent clandestinement. C'est l'expression d'un symbole révolutionnaire comme pouvait l'être Victor Jara ou le groupe Quilapayún.

- Les encarts dans "Solidaridad".

Presque tous les numéros de la revue possèdent un encart. Dans les numéros 18 et 25, ceux-ci ont pour nom "Separata Solidaridad", et sont uniquement consacrés aux problèmes des travailleurs: il s'agit de faire paraître des documents officiels, des lettres d'organisations, de syndicats etc, pour informer la population chilienne. Ensuite, ces encarts prennent le nom de "Aprendemos en Solidaridad" et ont un objectif tout à fait différent. C'est probablement à cause du journal "Dialogando" du vicariat de pastorale ouvrière qui reprend de nombreux thèmes consacrés aux travailleurs.

"Aprendemos en Solidaridad" à pour but de montrer les mauvais côtés de la société de consommation, il tente de forger une vie plus solidaire et plus fraternelle. Le numéro 5 de "Aprendemos en Solidaridad" dans le numéro 123 de la revue a pour titre "la récréation". Ces encarts ont peu de textes et sont surtout composés de dessins commentés brièvement. Ainsi, pour la récréation, la revue indique ce qui se fait:

"Dans les poblaciones, le divertissement des 'vieux' est de boire un coup, celui des jeunes est les flippers, les femmes sont devant leur télévision, les jeunes passent leur temps dans la rue, et malheureusement, bien souvent, ils se droguent au néopren" (52).

Après cette constatation, la revue donne des exemples de jeu à faire en famille ou avec des amis pour éviter l'alcool, la drogue, la télévision ou les jeux individuels.

Dans le numéros 168, le thème de "Aprendemos en Solidaridad" est la fabrication d'un jardin. La revue donne des indications sur le jardinage: quand semer, quoi semer, les techniques pour planter telle ou

---

(52) "La recreación", Aprendemos en solidaridad n° 5, p.2, Solidaridad, n° 123, Op. Cit.



telle graine... Ainsi tente-t-on d'améliorer un peu le quotidien alimentaire des pobladores, ce qui est d'ailleurs le titre de l'article: "Quand on manque de pain... un jardin dans sa propre maison" (53). Ce thème de la revue est d'ailleurs repris par le département des zones (54) qui, dans l'aide à l'organisation des pobladores a développé la construction de jardins familiaux.

La revue "Solidaridad" a pour objectif de donner une alternative à l'information officielle, d'être un moyen populaire et de devenir un moyen massif. Il semble que ce but soit presque atteint. Peut-être peut-on reprocher à la revue d'être relativement difficile d'accès pour les pobladores qui préfèrent les moyens de communication tels que la télévision ou la radio. D'ailleurs, si on analyse les chiffres de distribution, on s'aperçoit en fait, qu'en ce qui concerne la vente aux organisations de pobladores ou même plus largement aux organisations sociales, il n'y a qu'un dixième de la revue environ qui leur est destiné. "Solidaridad" circule surtout dans les milieux ecclésiastiques. Sur les trois objectifs que la revue s'est donnés, deux sont plus ou moins réalisés: l'alternative à l'information officielle et devenir un moyen massif. En ce qui concerne l'objectif d'être un moyen populaire, "Solidaridad" ne touche qu'une partie du peuple chilien: les travailleurs. C'est probablement ce qui explique la présence toujours très importante de ce thème dans la revue, malgré la diffusion du journal "Dialogando" du Vicariat de pastorale ouvrière.

---

(53) "A falta de pan... un huerto en la propia casa", Aprendemos en Solidaridad, n° 48, p. 1, Solidaridad, n° 168, Op. Cit.

(54) Cf. deuxième partie, chapitre D, p 122.

## D - FORGER LA SOLIDARITE DANS LE PAYS.

Le Vicariat de la Solidarité développe une action en faveur de tous ceux dont les droits sont bafoués, ce qui entraîne une forte répression, il édite de plus un journal qui informe sur les réalités du pays, et, il a aussi une action directe en faveur des déshérités. La politique économique menée par la dictature a eu des conséquences désastreuses. Le taux de chômage d'une moyenne de 5,6 % entre 1940 et 1973 a atteint 17,6 % entre 1973 et 1982 pour monter jusqu'à 28,2 % à partir de 1982, ce qui a pour conséquence une paupérisation et une recrudescence du nombre de bidon-villes. L'archevêché de Santiago est divisé en zones pastorales dépendant chacune d'un vicaire. Dans son programme, le Vicariat de la Solidarité a structuré un département des zones qui vient en aide aux pobladores en les aidant à s'organiser, en appuyant la création d'ateliers d'artisanat... Enfin, un dernier département, celui d'éducation solidaire, dépend du Vicariat. Il a pour tâche d'enseigner la pastorale de solidarité dans les poblaciones.

### I - UNE AIDE SOLIDAIRE: LE DEPARTEMENT DES ZONES.

#### - Aide à l'organisation des pobladores.

Le département des zones offre une aide aux pauvres et aux marginaux des secteurs urbains des différentes zones de l'archevêché de Santiago. Comme on l'a déjà vu pour la province, il s'agit d'aider les pobladores à s'organiser solidairement pour avoir une vie plus digne, mais aussi plus active. Depuis janvier 1982, ces tâches sont centralisées dans chacun des vicariats de zones, comprenant des équipes de travailleurs sociaux, des professionnels de la santé, etc, sous la direction des vicaires zonaux respectifs.

Le département des zones travaille surtout dans les quartiers défavorisés. Dans les poblaciones, on considère que seulement 10 % des familles ont un revenu satisfaisant un peu plus que les nécessités de base. Parallèlement, le Chili connaît un énorme problème de logement. D'après une étude de l'ONU, le manque réel de logements au Chili est compris entre 850 000 et 1 250 000. Ceci signifie que près du tiers de la population n'a pas résolu le problème de l'habitat.

Les équipes de solidarité de chaque zone ont entrepris un travail d'aide à la création et au développement d'organisations sociales solidaires. Ceci se traduit par la formation d'organisations du type "Soupes communes", "Acheter ensemble", des cantines populaires ou des cantines d'enfants, des jardins familiaux, des comités de voisinage, des colonies urbaines, des groupes de jeunes, de femmes, de troisième âge... Le but de ces activités est à la fois d'aider à l'organisation des pobladores en développant un processus d'éducation dans chaque groupe, de donner aux participants un espace de réflexion leur permettant d'analyser la réalité, de découvrir les causes de leurs situations et ainsi de valoriser leur participation.

Dans le Vicariat zone centre, les groupes les plus permanents sont, outre les ateliers de production solidaires, les "Soupes communes", les cantines d'enfants et le groupe "Acheter ensemble". (55) Les "Soupes communes" ont été créées pendant les tempêtes de pluie de 1986-1987. Comme l'explique Jo Briant, la "Soupe commune" s'organise ainsi:

"Un certain nombre d'habitants (de cinquante à cent trente) s'organisent pour faire, une ou plusieurs fois par semaine, un repas commun, qui se réduit le plus souvent à une grande soupe à base de zapallo (courge), de papas (pommes de terre) et de fideos (vermicelles), plus rarement des porotos (haricots). Ce sont les femmes qui prennent en charge l'organisation des "ollas", qui vont dans les marchés ou supermarchés pour collecter quelques légumes et quelques os... (...). J'apprend que chaque famille doit en principe deux francs par mois(!)... et que certaines n'y arrivent pas. La grande majorité des familles ne mangent jamais de viande et ne connaissent ni le beurre, ni le lait, ni les œufs... Je découvre à quel point la malnutrition voir la famine est une donnée fondamentale du Chili d'aujourd'hui." (56)

---

(55) Voir annexe n° 4, tableau des organisations appuyées dans chaque zone,

(56) BRIANT (Jo), Op. Cit., p. 17 et 19.

Outre le programme de subsistance, le vicariat zone centre a développé des groupes pour l'amélioration des conditions de vie. Les programmes de logements consistent à promouvoir et à appuyer la mobilisation et l'organisation des habitants pour améliorer les conditions de vie par l'auto-construction de bâtiments. On trouve aussi un groupe de femmes, groupe où la femme trouve un espace de liberté lui permettant de s'exprimer, de devenir active et autonome face au machisme régnant dans la maison. Ce programme se traduit par une qualification professionnelle grâce aux ateliers de travail solidaires, aux cantines etc, ce qui permet une auto-valorisation de la femme ainsi que l'établissement de relations plus satisfaisantes entre les personnes.

Enfin un programme pour les jeunes est proposé dans la zone centre. Il est fondé sur l'exclusion et la marginalisation que subissent actuellement les jeunes dans le secteur du travail, des études ou dans le domaine familial. Le but du programme est de créer des espaces d'échanges leurs permettant de discuter sur leurs situations et ainsi d'y faire face. De plus, dans ces groupes, ils développent leur créativité et valorisent ainsi leur rôle à l'intérieur du groupe, du quartier ou de la communauté.

La zone Cordillère n'a que peu développé les programmes de subsistance. Les programmes essentiels sont les colonies urbaines destinées à la récréation ainsi qu'à la formation des enfants pauvres des poblaciones, et un club du troisième âge qui a pour but de rendre plus indépendantes les personnes âgées, en leur permettant d'être plus actives par diverses méthodes: réunions d'informations et de réflexions, aide à la confection de travaux artisanaux, gymnastique et expression corporelle...

Le vicariat de la zone nord de Santiago a développé différents programmes, dont les soupes communes, tentant ainsi de pallier les graves problèmes de nutrition que subissent les habitants des poblaciones. Ce programme a pour but d'appuyer l'organisation des pobladores, de manière à ce que ceux-ci puissent devenir indépendants dans la gestion et l'organisation des repas, mais aussi pour que ces soupes communes soient des espaces d'échanges, d'expériences de vie en commun... Le vicariat zone nord a aussi développé un programme de colonies urbaines permettant aux enfants de découvrir d'autres endroits, de vivre des expériences avec

d'autres enfants, etc, en fait, d'échapper pour quelque temps à l'ambiance des bidon-villes par des activités récréatives.

Colonies urbaines (57)

Zones	nombre de colonies	nombre d'enfants	nombre de jeunes	nombre d'adultes
Centre	3	17	38	136
Evêché San Bernardo	17	2 540	290	66
Cordillère	1	80	10	5
Nord	30	3 865	562	284
Oriente	16	2 750	475	136
Ouest	25	4 406	747	549
Rural-côte	7	915	70	49
Sud	29	4 465	689	242
TOTAL	128	19 198	2 881	1 467

Autres activités récréatives

		Nombres	nombre de participants
Evêché San Bernardo	Camps	11	1 135
Rural-Côte		9	901
Centre	Excursions randonnées	14	1 813
TOTAL		34	3 849

Ce vicariat est aussi à l'origine du groupe "Construire ensemble" qui a pour objectif de donner des qualifications techniques aux pobladores en ce qui concerne l'auto-construction de leur maison. En liaison avec ce groupe, une banque de matériel a été ouverte permettant aux pobladores d'accéder à des matériaux de construction à moindre coût ou gratuits, pour améliorer ou aggrandir leur maison.

Le vicariat de la zone ouest appuie lui aussi les soupes communes, non seulement comme dans les autres vicariat en aidant à l'organisation des pobladores, mais aussi par l'appui aux groupes "Acheter ensemble"

---

(57) Vicaría de la Solidaridad, 13° año..., Op. Cit. p. 122.

qui a pour but de regrouper les habitants d'un même quartier pour acheter des marchandises en gros. Le prix de revient est ainsi moindre. Enfin, en ce qui concerne la subsistance, on trouve dans cette zone des ateliers solidaires de boulangerie qui donnent la possibilité d'assurer la consommation familiale et de vendre du pain dans le secteur. Ces activités permettent aux femmes de prendre conscience d'elles-même et de se valoriser car elles contribuent à l'alimentation de leurs familles.

Enfin, le vicariat de la zone Rural-côte lui aussi appuie les organisations de pobladores quant à la subsistance. Par sa localisation, il peut contribuer à une bonne coordination avec les petits producteurs de la région qui offrent des prix réduits et des produits de bonne qualité aux groupes "Acheter ensemble".

Chaque zone a donc un programme plus ou moins semblable. Le but de chacun de ces vicariats de zone est d'offrir aux habitants des bidonvilles de la région métropolitaine une aide au niveau de la subsistance. En ce qui concerne les "Soupes communes", les équipes de solidarité de chaque zone apporte des aliments pour trois jours de la semaine. Les organisations de pobladores s'engagent de leur côté à trouver d'autres ressources alimentaires pour le repas des autres jours.

Les autres groupes soutenus par les vicariats se dédient eux aussi à l'amélioration de la vie dans les bidonvilles. Il s'agit d'améliorer d'une part les conditions matérielles de vie et d'autre part les conditions spirituelles par des réunions, des discussions, des activités récréatives ou des activités créatives tels que les ateliers d'artisanat solidaires.

#### **- Les ateliers d'artisanat solidaires.**

Ce programme repose sur trois secteurs de travail: appui et distribution du travail aux ateliers de prisonniers politiques de Santiago ou de province, appui et distribution du travail aux ateliers des organisations populaires de pobladores et vente de l'artisanat créé à toutes les personnes, groupes ou institutions qui s'y intéressent. La vente est

accompagnée d'informations sur la fabrication et sur la situation de ceux qui créent ces ouvrages.

Les prisonniers politiques de tout le pays se sont engagés à travailler plusieurs heures par jour pour la fabrication de l'artisanat, malgré toutes les difficultés que cela représente. Des quotas stables sont programmés tous les trimestres. L'unité d'atelier est chargée de distribuer les matières premières puis d'aller chercher l'artisanat ainsi fabriqué. Le vicariat s'occupe spécialement des prisonniers politiques qui se trouvent isolés, ou qui, pour n'être que deux ou trois ont de plus grandes difficultés pour surmonter leurs problèmes.

Ateliers en prison appuyés en 1988 (58)

	nombre de prisons	nombre de prisonniers politiques
Santiago	5	227
Province	10	94
TOTAL	15	321

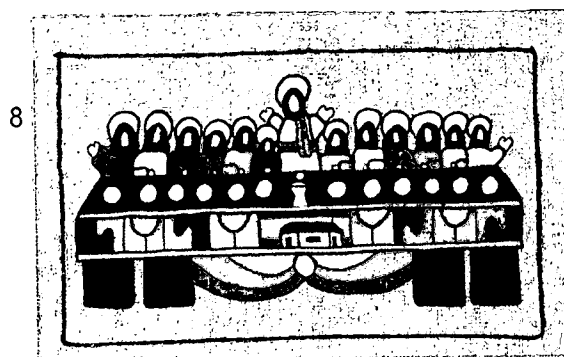
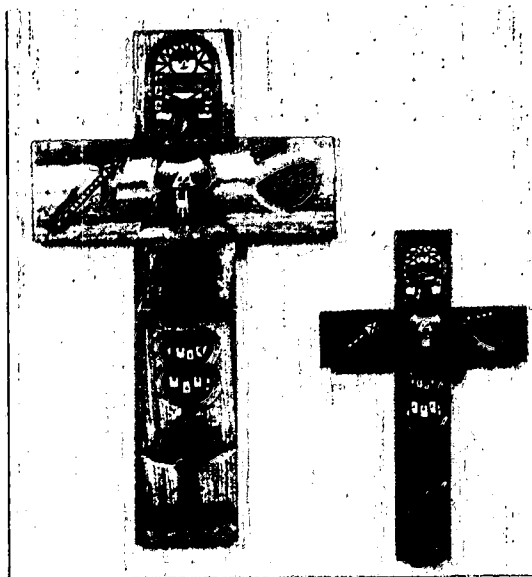
Dans les poblaciones aussi, les ateliers de travail solidaires ont une grande importance. Comme pour les prisonniers politiques, les revenus obtenus de la vente de l'artisanat améliorent quelque peu le quotidien. Les équipes qui ont suivi pendant de longues années le travail de ces artisans sont toujours émues de ce qui est réalisé:

"Créativité allant au delà du possible et de l'imaginable: dans les cellules d'une prison de Santiago en 1974, un groupe de prisonniers politiques muni d'une boîte de peinture a transformé la mie de pain en petites boules multicolores, devenues ainsi "perles" d'un des premiers colliers d'une longue série qui se fabriquera par la suite. Créativité que celle de ces femmes artisanes, qui récupérant toutes sortes de petits bouts d'étoffes, ont brodé sur des sacs de toile -les fameuses arpilleras- l'histoire de notre pays. La quantité de travail est égale pour tous; l'art et la technique comme patrimoine commun; la gestion et la responsabilité comme travail réparti et le gain économique égalitaire pour tous ses membres. (59)

---

(58) Vicaría de la solidaridad, 13° año..., Op. Cit. p. 149.

(59) L'équipe du programme des ateliers du Vicariat de la Solidarité, Artesanías de talleres solidarios, Chili, archevêché de Santiago, p.3.



2 - 3 - 5 - 8 - Arpilleras.

6 - Croix murales en bois, symbole mapuche.

1 - Tambour, miniatures d'instruments musicaux.

4 - Retables en grés avec des fleurs en porcelaine.

7 - Colombe articulée en bois, mobile.

Montage réalisé à partir de: Artesanias de talleres solidarios, Op.Cit.



Le rôle des équipes de solidarité a été, traditionnellement, de développer une action d'appui, d'accompagnement, de qualification et de formation aux pobladores. Ces ateliers d'artisanat, améliorant le revenu des habitants des bidon-villes, ont vu leurs nombres augmenter tous les ans. Entre 1987 et 1988, ils ont progressé de moitié.

Nombre d'ateliers soutenus par le vicariat en 1988. (60)

Localisation	Nombre d'ateliers	Nombre de participants	
SANTIAGO	Zone centre	11	140
	nord	1	8
	sud	15	350
	est	32	330
	rural-Côte	35	450
	Evêché San Bernardo	11	155
PROVINCE	Talca	1	15
	Lebu (Concepcion)	1	18
	Mujeres Mapuche	1	20
	Chonchi (Chiloe)	4	60
TOTAL	112	1546	

Les équipes de solidarité tentent ensuite de trouver des débouchés à l'artisanat créé. C'est la naissance de circuits commerciaux, tant à l'intérieur du Chili, avec des organismes de défense des Droits de l'Homme, qu'à l'extérieur, avec des comités de soutien au Chili dans de nombreux pays du monde. Tous ces programmes permettent d'améliorer un peu le quotidien des pobladores par le partage des expériences communes, les discussions, les espaces de réflexions ainsi offerts... Cependant le Vicariat ne s'arrête pas là, et tente par la formation d'agents pastoraux et d'animateurs en Droit de l'Homme, de forger la solidarité à l'intérieur même des bidon-villes, de permettre aux chiliens d'analyser leur situation et ainsi d'y faire face ensemble.

## II - LA PASTORALE DE SOLIDARITE

### - Formation d'agents pastoraux.

Le département des zones a donné une impulsion au programme de

(60) Vicaría de la solidaridad, 13° ano..., Op. Cit., p. 149.

formation d'agents pastoraux pour l'éducation des déshérités et pour le développement d'une pastorale solidaire. Des thèmes d'éducation civique ont été créés, traitant de la démocratie dans le pays. C'est aussi la doctrine sociale de l'Eglise qui est enseignée: évangélisation dans le monde des déshérités, rôle des agents pastoraux solidaires, thèmes sur les Droits de l'Homme, sur la santé, l'éducation, le logement, la répression, la peur...

Le programme des agents pastoraux a pour but d'analyser les relations humaines depuis l'origine biblique et historique jusqu'aux manifestations actuelles, particulièrement dans les conflits qui surviennent dans les groupes avec lesquels ils travaillent. Avec les membres des communautés chrétiennes, des ateliers de formation d'animateurs en Droits de l'Homme ont été créés. Les agents pastoraux sont des hommes ou des femmes qui sont choisis pour leur attachement à la doctrine sociale de l'Eglise. Ils réalisent un travail de sensibilisation des pobladores pour que ceux-ci répondent aux injustices par la solidarité.

En 1988, le programme des agents pastoraux a aussi été une information sur les droits civiques des chiliens au moment du plébiscite. Des ateliers de formation ont été réalisés ainsi que des exercices de vote, des discussions sur les problèmes politiques tels que la constitution de 1980, les mécanismes de succession présidentielle, des historiques sur la participation politique au Chili de 1925 à 1973, la démocratie et le pouvoir de l'Etat, l'enseignement social de l'Eglise et ses rapport avec la politique...

Les agents pastoraux sont des laïcs, engagés avec la doctrine sociale de l'Eglise, qui développent un travail permanent d'information destiné à créer une pastorale de solidarité. Ils ont aussi pour tâche de faire un diagnostic sur la situation de l'Eglise dans la zone où ils sont affectés. Leur travail les conduit à avoir diverses rencontres avec les équipes d'assistants sociaux des vicariats pour réfléchir sur les lignes d'action de la pastorale de solidarité.

Cette pastorale de solidarité garde toujours, malgré les difficultés auxquelles elle doit faire face, son esprit d'origine basé sur la parabole du Bon Samaritain: assistance à tous les hommes sans aucune exclusion, avec cependant une nette préférence pour les pauvres et ceux qui souffrent. Il n'est pourtant pas toujours facile de diffuser cette

pastorale envers ceux qui subissent quotidiennement les injustices et la répression.

**- Le département d'éducation solidaire.**

Dans le même esprit que les agents pastoraux du département des zones, le département d'éducation solidaire se préoccupe de rendre éducatif le travail de promotion et de défense des Droits de l'Homme. Ceci est rendu possible par la création de programmes de formation en Droit de l'Homme, qui contribuent à augmenter la conscience et la dignité, en enseignant la paix sociale. Le programme a pour but de développer l'esprit critique en ce qui concerne les valeurs qui régissent la société.

Le programme de formation en Droit de l'Homme a pour objectif de former des hommes et des femmes, engagés dans la cause des Droits de l'Homme. Ces personnes doivent être capables de reconnaître les situations qui mettent ces droits en cause, d'analyser leurs conséquences et de proposer des actions réalistes pour y remédier. Les personnes qui ont suivi le programme peuvent à leur tour former ou informer d'autres personnes qui à leur tour vont faire de même. La défense des Droits de l'Homme est ainsi généralisée et diffusée dans l'ensemble du pays.

Le programme est composé de cinq unités: la fraternité (avec l'étude des rapports économie-travail-propriété), la vérité (avec les rapports information-communication), la justice (rapports structure politique-pouvoir), la liberté et la vie. Ce programme a atteint près de 4 400 personnes, qui ont eu accès au moins en partie à cette formation. Le Vicariat de la Solidarité édite un matériel pédagogique pour l'éducation des animateurs. Ainsi par exemple, il y a une "introduction au guide de l'animateur" édité en 1 000 exemplaires, le "feuillet du participant" (5 000 exemplaires), et le feuillet du "programme de formation en Droits de l'Homme" (61), tiré à 2 000 exemplaires.

---

(61) Voir annexe n° 5, "Programme de formation en Droits de l'Homme".

Processus de formation en 1988. (62)

	Nombre d'équipes formatrices	Nombre d'animateurs	Nombre de participants
Arica	3	22	102
San Felipe	2	/	/
Valparaíso	2	2	8
Talca	2	12	140
Chillan	6	53	105
Linares	8	8	/
Concepción	8	55	147
Temuco	4	/	/
Villarica	3	/	/
Valdivia	3	6	/
Osorno	7	14	200
Punta Arenas	3	22	/
Santiago	32	99	624
TOTAL	78	336	1 551

Dans toutes les villes, sauf Valparaíso et Talca, les équipes n'ont pas pu développer leur travail de manière systématique, gênées par diverses raisons

Le département d'éducation solidaire a développé une aide sociale qui agit dans une perspective éducative. Ainsi, avec le département des zones, ils ont participé aux écoles d'été, ont formé des animateurs en Droits de l'Homme qui s'occupent essentiellement des pobladores, ont organisé diverses rencontres avec des organismes populaires pour ensuite travailler en liaison avec eux... En 1989, il est prévu d'introduire le programme des Droits de l'Homme dans l'éducation, un programme d'éducation civique et de sensibilisation aux thèmes des Droits de l'Homme serait ainsi enseigné dès le plus jeune âge, à l'école primaire.

Le Vicariat de la Solidarité vient donc en aide aux déshérités, travaillant surtout dans les poblaciones où les conditions de vie sont plus que douteuses. Le département des zones développe une action en faveur de l'organisation des pobladores, la formation de groupes étant la mise en place d'une solidarité interne à la población. Les organisations de pobladores assistent les autres habitants du bidon-ville par le partage

---

(62) Vicaría de la solidaridad, 13º año..., Op. Cit., p. 26.

de la soupe commune et grâce à des groupes tels que "Acheter ensemble" ou "Construire ensemble"... C'est aussi une façon d'échapper au quotidien grâce aux colonies urbaines. C'est enfin une manière de l'améliorer en augmentant ses revenus par la vente de l'artisanat créé dans les ateliers solidaires de production. Ces derniers permettent aux pobladores ainsi qu'aux prisonniers politiques de faire de petits bénéfices.

Les agents pastoraux dépendent du département des zones et ont un travail que l'on peut assimiler à celui du département d'éducation solidaire. Tous deux ont pour but de donner une impulsion, d'une part à la pastorale de solidarité, et d'autre part, de former des animateurs en Droits de l'Homme, solidarité et Droits de l'Homme ayant de nombreux points communs.

Le Vicariat de la Solidarité, à force de volonté, devient un organisme indispensable à la vie sociale du pays. Chaque personne se sentant menacée s'adresse à lui pour être défendue et protégée. De plus, les prêtres de la base acceptent souvent de prendre en charge ceux qui ont " fait couler le sang" lors d'attentats ou de sabotages, désobéissant ainsi à la doctrine catholique, mais sachant que ces hommes risquent la mort si on ne les protège pas. Ce sont ces prêtres qui sont le plus menacés au sein du Vicariat. Cependant, s'il est facile de tuer un extrémiste sous prétexte de lutte armée, il l'est beaucoup moins de tuer un prêtre en raison de la notoriété du Vicariat. Malgré son statut d'appartenance à l'archevêché de Santiago, le Vicariat subit la répression, répression pouvant aller jusqu'à l'assassinat de ses membres. Les menaces, les intimidations, les graffitis insultants sont innombrables, et sont toujours l'œuvre de groupuscules d'extrême-droite soit disant indépendants du gouvernement.

Durant ces dernières années, le gouvernement a cherché à détruire par tous les moyens les archives du Vicariat car elles se composent de témoignages et de preuves pouvant faire condamner pour violations des Droits de l'Homme même les membres du haut commandement militaire. Le gouvernement s'attache plus particulièrement à vouloir faire disparaître les archives du département juridique dont certaines furent publiées dans la revue "Solidaridad", croyant voir dans cette publication une menace plus importante. Pourtant, si "Solidaridad" a réussi à atteindre deux de ses objectifs, être un moyen massif et une alternative à l'information officielle, il semble que son troisième but, être un moyen populaire, ne soit pas atteint car la revue reste difficile d'accès et d'aspect relativement rébarbatif, les pobladores préférant d'autres moyens de communications comme la télévision ou la radio.

Sachant cela, le Vicariat développe une action directe, sur le terrain, par l'intermédiaire du département des zones afin d'aider les pobladores à s'organiser et à améliorer leurs conditions de vie. Dans ses publications, si le Vicariat parle beaucoup de ce travail, soupes communes, ateliers d'artisanat, il ne fait par contre jamais mention de travail moins attractif comme le ramassage de cartons sur les décharges publiques dans la zone est par exemple. En outre, le département des zones et surtout le département d'éducation solidaire rappelle que le Vicariat est un organisme ecclésiastique qui s'attache à la diffusion de la pastorale prêchée par l'Eglise catholique.

TROISIEME PARTIE:

L'AVENIR DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE

ET SON INFLUENCE DANS LA SOCIETE.

En 1988, suite aux pressions internationales, le Chili connaît un changement politique. Le démocrate-chrétien Patricio Aylwin est élu président de la République avec l'appui de tous les partis politiques d'opposition. Il forme un gouvernement comprenant des démocrates-chrétiens et des socialistes, mais sans communistes ni miristes, qui de toutes manières n'accepteraient pas de participer à un gouvernement démocrate-chrétien. Dans ce contexte, le Vicariat de la Solidarité doit évoluer et donc changer sa politique en faveur des déshérités. Désormais, il s'agit de clore les enquêtes sur les cas de violations de Droits de l'Homme hérités de la dictature. Pour le Vicariat la clôture de tous les dossiers en attente signifierait la fin de son travail et donc sa fermeture. Seuls quelques départements conserveraient encore une raison d'être: le département des zones, le département d'éducation solidaire ainsi que le service des archives. Seul organisme à avoir lutté pour les Droits de l'Homme pendant toute la dictature, le Vicariat de la Solidarité représente pour les chiliens l'unique espoir de pouvoir un jour faire éclater la vérité. Le peuple attend donc du Vicariat qu'il fasse pression sur le nouveau gouvernement pour que justice soit faite. Tous les espoirs lui sont permis puisque Patricio Aylwin s'est fait élire sur un programme de vérité et de justice.

Or, si des élections démocratiques ont eu lieu au Chili, le nouveau gouvernement reste sous le contrôle des militaires, puisque le général Pinochet reste commandant en chef des forces armées. La marge de manœuvre du président Aylwin pour rendre la justice semble relativement réduite face à cette menace constante. L'Eglise, liée historiquement à la démocratie chrétienne, ne peut faire autrement que d'accepter les volontés du gouvernement. Face à cet état de chose, le Vicariat doit trouver une solution: soit il continue à faire pression pour que la justice soit rendue, soit au contraire, il rentre dans le rang et se laisse bailloner pour éviter de créer des problèmes au gouvernement. Dans ce dernier cas, qui semble malheureusement le plus probable, le Chili se dirigerait comme d'autres pays d'Amérique Latine vers un point final, une impunité totale des tortionnaires, et ce avec l'accord tacite du Vicariat de la Solidarité.



## A - LA DEMOCRATIE CHRETIENNE AU POUVOIR.

Le changement politique qu'a connu le Chili depuis 1988 a fait beaucoup évoluer le Vicariat de la Solidarité. Le retour à la "démocratie" a fait disparaître les violations massives des Droits de l'Homme, et par conséquent, le Vicariat de la Solidarité n'a plus à traiter que les cas anciens d'atteintes aux droits fondamentaux de l'être humain. Si le Vicariat a toujours défendu la cause de la justice et de la vérité, il se retrouve peu à peu limité par ses choix politiques: la présence de la démocratie-chrétienne au pouvoir l'oblige à se taire et à accepter un simple rôle d'organisation humanitaire contrôlé par le gouvernement. L'Eglise a toujours souhaité une alternative démocrate-chrétienne au régime militaire; les liens l'unissant avec la démocratie-chrétienne l'empêche aujourd'hui de développer le rôle de dénonciation qu'elle s'était toujours attribuée durant la dictature. Aujourd'hui le thème prêché est la réconciliation nationale. Pour l'Eglise, cela signifie connaître la vérité, mais ne pas condamner, ce qui finalement aboutit au point final désiré par le gouvernement Aylwin.

## I - LE RETOUR A LA "DEMOCRATIE".

### - Rappel historique.

Le plébiscite du 5 octobre 1988 a ouvert la voie à la démocratie au Chili. Les résultats sont de 54 % des voix contre le maintien au pouvoir de Pinochet pendant encore huit ans. En conséquence, d'après la constitution de 1980, des élections présidentielles doivent avoir lieu en décembre 1989. Ces élections opposent trois candidats: Hernan Buchi, ancien ministre des finances de Pinochet, candidat de la continuité du

régime, Francisco Javier Errazuriz qui se définit comme étant du "centre-centre", mais qui est plutôt le candidat de la droite conservatrice, développant des tendances populistes, et enfin Patricio Aylwin, candidat de l'opposition.

Aylwin a été soutenu par une coalition de dix-sept partis allant de la droite modérée à la gauche socialiste. Les partis marxistes ont soutenu avec beaucoup de réserves la candidature d'Aylwin. Les partis d'opposition ont en fait conclu un mariage de raison. La démocratie-chrétienne espère ainsi obtenir de ses alliés de gauche qu'ils prêchent la patience dans les milieux populaires face aux demandes sociales insatisfaites depuis trop longtemps. Les socialistes eux, souhaitent par cette alliance retrouver le pouvoir et faire oublier l'expérience de l'Unité Populaire, même si pour cela, ils doivent soutenir l'élection de l'homme, qui président du sénat, s'opposa à Salvador Allende. Quant au parti communiste, qui n'est pas dans la coalition, il s'agit pour lui de ne pas mettre en danger le processus de démocratisation en ne s'opposant pas directement au nouveau gouvernement mais en gardant son indépendance par rapport à ce dernier.

Le 14 décembre 1989, plus d'un an après le plébiscite, Patricio Aylwin est élu au premier tour président de la République avec 55 % des voix.

Elections présidentielles du 14 décembre 1989 (1)

	hommes	femmes	total	%
H. BUCHI	868 481	1 178 099	2 046 580	28,56
F. ERRAZURIZ	498 750	575 460	1 074 210	15,04
P. AYLWIN	1 971 470	1 871 417	3 842 887	53,81
Blancs	37 800	37 269	75 069	1,05
Nuls	42 801	60 533	103 334	1,45
TOTAL	3 419 302	3 722 778	7 142 080	100,00

Le 11 mars 1990, Patricio Aylwin devient officiellement président de la République en recevant l'écharpe présidentielle des mains de Gabriel

---

(1) "Chili: élections décembre 1989", Chili-Flash n°63-64, Villeurbanne, janvier- février 1990, p. 16.

Valdés, président du sénat, Pinochet ne désirant pas se déplacer pour la circonstance. Parallèlement aux élections présidentielles, des élections parlementaires et sénatoriales se sont déroulées. Le mode de scrutin adopté, un système binominal a été à l'origine d'un recentrage de l'électorat(2). Sur un total de cent-vingt députés, soixante-douze soutenant la candidature d'Aylwin sont élus contre quarante-huit aux groupes de droite ou au gouvernement de Pinochet

Eléctions parlementaires (3)

<u>Députés ligne Aylwin</u>		<u>Députés ligne Buchi</u>	
Démocratie-chrétienne	40	Rénovation nationale	29
Parti pour la Démocratie	16	Union démocratique indépendante	12
Parti radical	5	Indépendants	7
Social-démocratie	1		
Parti humaniste	1		
Gauche chrétienne	2		
Parti socialiste (Almeyda)	5		
Indépendants	2		
TOTAL	72	TOTAL	48

Quant au sénat, sur quarante-sept sénateurs, neuf avaient déjà été désignés par Pinochet (dont lui-même) avant les élections, seize sont élus en faveur des secteurs conservateurs contre vingt deux en faveur du gouvernement de transition.

---

(2) Le système binominal est expliqué dans l'article "Quand un n'égale pas deux", Chili-Flash n°63-64, Op.Cit. p.15:

"La loi électorale est basée sur le système dit binominal, par lequel chaque liste présente deux candidats (...). Si une liste A obtient le double des voix par rapport à la liste B qui la suit, cette liste A gagne les deux sièges. Si cette liste A ne parvient pas à doubler le nombre de voix de la liste B, chaque liste gagne un candidat."

(3) "Chili: élections décembre 1989", Chili-Flash n° 63-64, Art.Cit.

Elections sénatoriales (4)

<u>Sénateurs ligne Aylwin</u>		<u>Sénateurs ligne Buchi</u>	
Démocratie-chrétienne	13	Rénovation nationale	5
Parti pour la démocratie	4	Union démocratique indépendante	2
Parti radical	2	Indépendants	9
Sociale-démocratie	1		
Parti socialiste (Almeyda)	1		
Parti radical	1		
TOTAL	22	TOTAL	16

et 9 sénateurs désignés par le gouvernement de Pinochet.

- Les limites de la nouvelle démocratie

La composition du parlement reste le problème. Il est la seule institution à pouvoir amender la Constitution de 1980, et cela à la majorité des deux tiers. Or, la démocratie-chrétienne et ses alliés n'ont pas la majorité requise; ils sont donc obligés de faire des alliances avec "rénovation nationale", parti de droite. L'accord sur cinquante quatre points a pourtant été ratifié: réduction à neuf (de quarante sept) du nombre de sénateurs désignés par Pinochet, suppression de l'article huit sur l'exclusion des marxistes et possibilité de réformer la constitution avec les deux-tiers des voix des deux chambres.

C'est la modification de la constitution qui permettrait au nouveau gouvernement de faire avancer la démocratie car il est très difficile de gouverner dans le cadre d'une ancienne dictature. Avant les élections, Pinochet avait pris ses précautions. La présence des neuf sénateurs désignés par Pinochet rend extrêmement difficile le passage de nouvelles lois. De même, au niveau municipal, les maires ont tous été désignés par Pinochet à l'exception de quinze villes dont les maires ont été nommés par Aylwin.

---

(4) "Chili: élections décembre 1989", Chili-Flash n° 63-64, Art.Cit.

Une réforme municipale permettant d'élire les maires et les conseillers municipaux est primordiale car cela signifie le retour du pouvoir à la société civile.

Cette constitution de 1980 permet à Pinochet de rester pour huit ans encore le chef des armées. Jusqu'à présent, il s'est montré intransigeant sur le rôle de "garant de la sécurité" des forces armées. On se trouve en fait dans le cadre d'une démocratie sous la haute surveillance du général Pinochet qui reste donc chef des armées pour huit ans et sénateur à vie. De plus Pinochet a promulgué une loi permettant l'immovibilité des actuels commandants en chef et du directeur de la police. Son plan se base sur plusieurs principes: respecter l'amnistie des militaires, appliquer la loi anti-terroriste, développer les actions nécessaires pour éviter la propagation de la lutte des classes, empêcher les représailles pour raisons politiques à l'encontre des membres des forces armées...



(5)

Par ces lois, Pinochet a créé une sorte d'état dans l'Etat ce qui fait qu'Aylwin n'a presque aucune marge de manœuvre. La majorité présidentielle au parlement ne permet pas au gouvernement de transformer la législation en vigueur. En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, la cour suprême constitue le verrou de sécurité de l'ancien régime puisque les juges ont été nommés avec l'assentiment de Pinochet. Grâce à cela, aucune tentative de procédure lancée contre les responsables de violations de

Droits de l'Homme n'a encore abouti à une condamnation. Le cour suprême a d'ailleurs ratifié la loi d'amnistie de 1978 permettant le pardon sans enquête, mettant un point final aux poursuites pour violations de Droits de l'Homme commis avant cette date, soit 80 % des cas.

En ce qui concerne les Droits de l'Homme, Pinochet a lancé un avertissement: "si l'on touche à l'un de mes hommes, cela en sera fini de l'état de droit.". Pourtant Aylwin a été élu sur un programme de vérité sur les violations de Droits de l'Homme, la loi d'amnistie devant être abrogée. Mais déjà, le général Matthei a lancé les premières menaces: "Je tiens à avertir très sérieusement des conséquences à craindre en cas d'attitude revancharde. Si demain, on veut nous clouer au pilori comme en Argentine, ce sera grave." (6)

L'armée d'ailleurs reste très présente et sait montrer sa force. Ainsi les 19 et 20 décembre 1990, elle décrète l'état d'alerte numéro un c'est à dire la haute priorité. Tous les militaires reçoivent l'ordre de regagner leur caserne. Expliqué plus tard comme un exercice, cette manœuvre a fait peur, même si Pinochet ne bénéficie plus du soutien international. Tant que Pinochet restera commandant en chef des forces armées, la véritable démocratie ne sera pas possible.

#### - La création d'espaces de liberté.

Malgré ce contrôle du pouvoir par les militaires, le retour à la démocratie a permis à plusieurs secteurs de retrouver une certaine liberté. Ainsi, une réforme du code du travail a donné quelques avantages aux travailleurs, en particulier une augmentation du salaire mensuel minimum qui est passé le 1er juin 1990 de 18 000 à 26 000 pesos (soit de 60 à 80 \$). Cependant, cette augmentation du salaire moyen ne s'est guère répercutée sur le pouvoir d'achat en raison de l'inflation qui n'est pas catastrophique comme dans d'autres pays d'Amérique Latine, mais qui a quand même atteint 27,6 % en 1990.

---

(6) BARRY (Olga), "le Chili aux portes de la démocratie", Chili-Flash n°59, Op. Cit. p. 5.

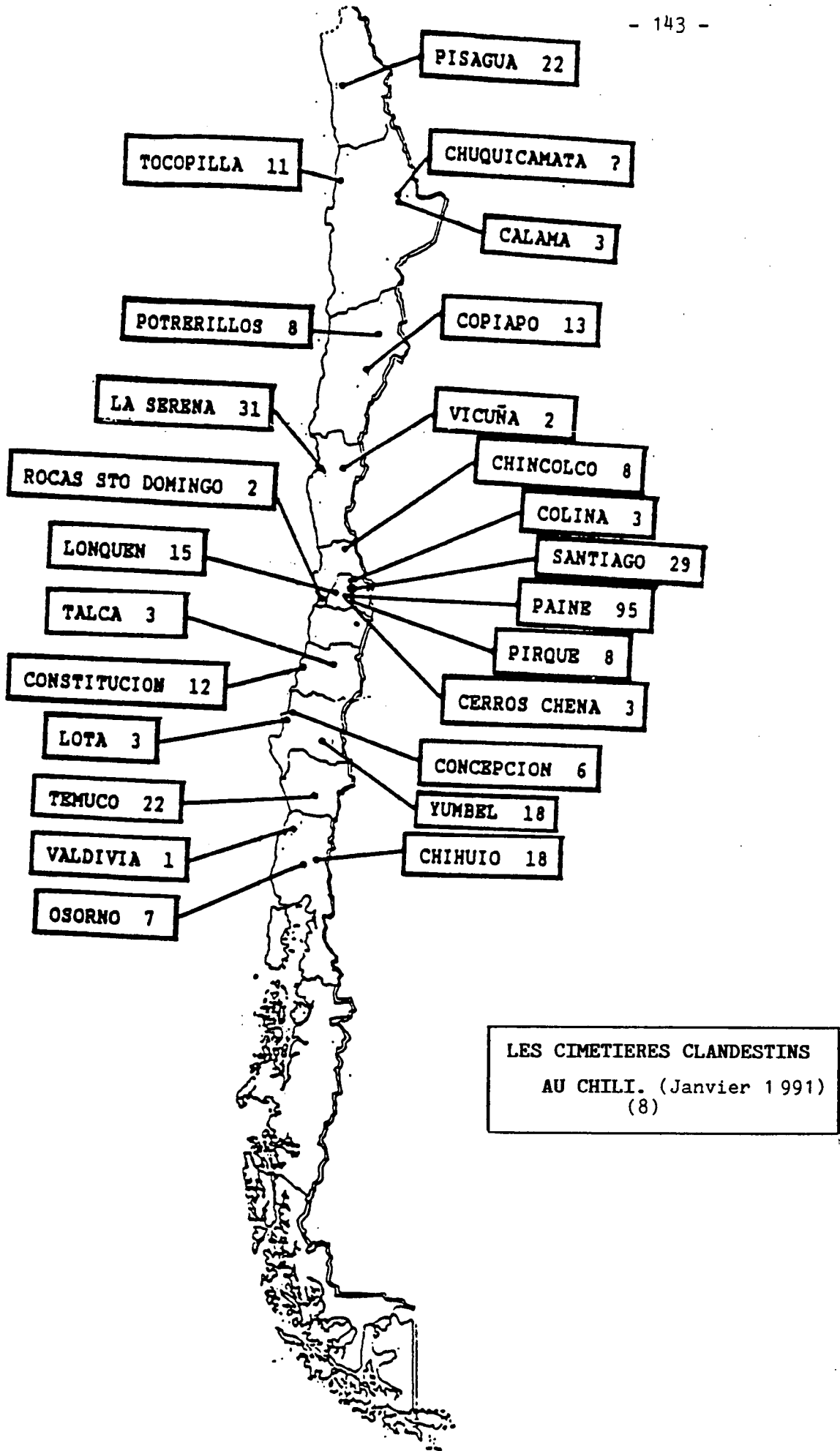
La réforme du code du travail a aussi permis une libéralisation du droit de grève ainsi que la possibilité d'organiser des négociations collectives sur les salaires. De même, les licenciements doivent obligatoirement être justifiés, et lorsqu'il y a licenciement, une indemnisation de six mois à un an de salaire est obligatoire. Parallèlement à cette légère amélioration des conditions de travail, le gouvernement a fait quelques gestes en faveur des plus démunis en augmentant les prestations familiales et les retraites et en ouvrant des négociations sur les dettes dues aux sociétés de services telles que l'eau ou l'électricité. Par contre, le retour à un gouvernement démocratique a fait disparaître de nombreuses aides qui venaient auparavant d'organisations non gouvernementales ou du Vicariat de la Solidarité, organismes financés par la solidarité internationale, et que le gouvernement n'a pu reprendre à son compte.

En ce qui concerne les médias et surtout la presse écrite, la situation économique est très difficile puisque cette presse engagée contre le gouvernement de Pinochet ne reçoit plus actuellement les aides économiques dont elle bénéficiait auparavant. Les journalistes les plus engagés dans la dénonciation des abus de la dictature ne reçoivent pas aujourd'hui la reconnaissance qu'ils pouvaient attendre du gouvernement démocratique, celui-ci se méfiant des médias trop engagés préfère un recentrage prudent. C'est cependant cette libéralisation des médias et surtout la possibilité de faire des enquêtes sans craindre de représailles qui ont permis tant aux journalistes qu'aux ONG ou au Vicariat de la Solidarité de découvrir les cimetières clandestins. La liberté d'expression a ouvert la voie à des dénonciations: des chiliens ayant vu ou connaissant l'existence d'un charnier osent enfin la dénoncer. C'est aussi le travail des associations de détenus-disparus ou du service de disparitions du Vicariat de la Solidarité qui enquêtent pour retrouver les corps des victimes:

"Début juin 1990, des renseignements de 'quelqu'un qui sait' permettent de découvrir un charnier dans la baie de Pisagua à 150 km de la ville d'Iquique (...). A un mètre de la surface apparurent trois cadavres relativement bien conservés. Tous avaient les mains et les pieds liés, un bandeau sur les yeux et on voyait clairement les impacts de balles. On s'aperçoit rapidement que sous eux gisent d'autres corps. Mi-juin, on aura détérré une vingtaine de cadavres." (7)

---

(7) SANTIAGO (Jacques), "Pisagua, l'horreur", Chili-Flash n° 69, Villeurbanne, juillet-août 1990.



(8) MARCHAND (ODILE), Mission Terre des Hommes, janvier 1991, p.13.



La découverte de ces charniers pousse un certain nombre de chiliens, en particulier les familles de victimes ou les associations de familles de prisonniers politiques ou de détenus-disparus à demander justice. Patricio Aylwin a été élu sur la base d'une dénonciation des violations de Droits de l'Homme, mais la menace que représente les militaires plane toujours sur la nouvelle "démocratie". De plus la base sociale qui a soutenue l'élection d'Aylwin se démobilise peu à peu pour diverses raisons. D'une part l'extrême-gauche est en plein désarroi, le parti communiste et le MIR traversant de graves crises politiques, la gauche modérée fait partie du gouvernement et ne pousse pas ses militants à protester contre les injustices. D'autre part, la crainte des militaires reste toujours très présente. De son côté l'Eglise a toujours prêché la vérité et la justice, mais son évolution et ses liens avec la démocratie-chrétienne lui a fait changer ses directives.

## II - LIENS DE L'EGLISE AVEC LA DEMOCRATIE - CHRETIENNE.

### - La création de la démocratie-chrétienne.

L'apparition de la démocratie-chrétienne remonte en fait aux années 1930. Depuis les premières décennies du XXe siècle, des groupes de chrétiens "progressistes" (9) ont abordé la problème social avec un grand intérêt. Leur solution se place dans la programme de doctrine sociale catholique, c'est à dire trouver une alternative tant au capitalisme qu'au socialisme. Cette pensée catholique représente au Chili une force politique croissante. Peu à peu, différents groupes catholiques se sont créés, avec en premier lieu le groupe Germen apparu en 1928 et dont l'un des dirigeant fut Clotario Blest, futur dirigeant de la CUT. Ce groupe a manifesté son rejet au parti conservateur, le parti catholique officiel du Chili, pour son "attitude anti-chrétienne, plus paternelle que fraternelle." (10)

---

(9) Le terme progressiste est employé ici sans la connotation politique qu'il a pris après le seconde guerre mondiale.

(10) DE LA NUEZ (Ivan), La democracia cristiana en la historia de Chile, La Habana, ed. Ciencias sociales, 1989, p16.

C'est ensuite l'apparition de mouvements tels que l'Action Catholique, la jeunesse catholique et surtout la Phalange Nationale (11) qui vont être à l'origine de la naissance du parti démocrate-chrétien. En octobre 1937, lors d'une convention de la jeunesse conservatrice, la phalange nationale est créée par une branche de la jeunesse conservatrice. Parallèlement, le parti conservateur continue de se présenter comme le seul canal d'expression politique des catholiques, ne prenant pas en compte les demandes d'ouverture que désire la jeunesse. Aux élections de 1937 la phalange nationale refuse de soutenir le candidat conservateur G. Roos, concurrent du radical P.A. Cerda. Les phalangistes sont rendus responsables de la défaite du candidat conservateur et de l'instauration du front populaire au Chili. Par conséquent, la phalange se sépare du parti conservateur, mais ce n'est que le 28 juin 1957 que le parti démocrate-chrétien est organisé officiellement. Sept ans plus tard, Eduardo Frei, président du parti démocrate-chrétien, remporte les élections présidentielles avec 56,01 % des voix contre 38,93 % pour Salvador Allende. Quarante quatre ans après la création du premier parti social chrétien au Chili, la démocratie-chrétienne gagne les élections présidentielles.

L'accès de la démocratie-chrétienne à la tête du pays permet à la hiérarchie catholique de trouver son point d'équilibre. C'est la troisième voie préconisée par l'Eglise, rejetant à la fois le capitalisme et le marxisme, qui est mise en place. La volonté du haut clergé de ne pas se marginaliser par rapport au monde a permis une adaptation rapide de l'Eglise à un contexte social et historique nouveau. L'Eglise chilienne se forge à cette époque une réputation "progressiste". C'est cependant sous le gouvernement d'E. Frei que les divergences s'exacerbent.

#### - L'Eglise et la démocratie-chrétienne.

Au Chili, le triomphe de Frei, c'est aussi le triomphe du christianisme:

"Jusqu'en 1965, on ne sait pas où commence le parti et où se termine l'Eglise. Une inextricable parenté unit les deux institutions tant au

---

(11) Tous ces mouvements sont totalement différents des mouvements fascistes apparaissant en Espagne à la même époque et portant les mêmes noms.

niveau idéologique, organique et politique qu'au niveau du style et des comportements." (12)

La réforme agraire prévue dans le programme de la démocratie-chrétienne est l'une des préoccupations de l'Eglise. Dès 1962, l'évêque de Talca, Mgr Larraín, avait distribué l'une de ses propriétés aux paysans. L'Eglise qui, pendant longtemps a été identifiée avec les intérêts de la grande bourgeoisie, des propriétaires terriens, s'en détache publiquement avant même l'arrivée au pouvoir d'E. Frei.

Cependant si une partie de la hiérarchie catholique pratique une politique sociale progressiste, il n'en va pas de même pour toute la hiérarchie. L'effervescence sociale qui agite le pays durant les années 1965-1970 est à l'origine de la création de divers mouvements catholiques de gauche pour lesquels l'Eglise n'est pas suffisamment engagée. C'est ainsi que sont apparus les mouvements tels que "l'Eglise jeune" ou "les chrétiens pour le socialisme". Parmi les prêtres appartenant à ces mouvements, on trouve de nombreux étrangers. C'est en effet l'un des traits marquants de l'Eglise chilienne et par extension de l'Eglise en Amérique-Latine: le manque de vocations et donc le manque de prêtres. Ceci a été à l'origine de la création de nombreux organismes confessionnels. Un certain nombre de prêtres européens ou américains du nord sont partis dans différents pays d'Amérique-Latine pour y exercer leur mission. Parmi eux, on trouve des prêtres ou des religieuses particulièrement engagés dans la défense des Droits de l'Homme et des droits des plus pauvres.

Parallèlement à l'émergence des mouvements catholiques pro-marxistes, des divisions à l'intérieur du parti démocrate-chrétien se sont aussi produites. Pour un certain nombre de démocrates-chrétiens, l'échec de la troisième voie était devenu évident. Pour eux, seule une stratégie anti-capitaliste est en mesure de vaincre réellement le sous-développement. En mai 1969, c'est la création du MAPU (Mouvement d'Action Populaire Unitaire) par des membres du parti démocrate-chrétien: R.A. Gumucio, A. Jerez, J.S. Solar et J. Chonchol. Ces mêmes personnes vont fonder en 1971 la IC (Izquierda cristiana, gauche chrétienne), par suite à la définition trop marxiste du MAPU.

---

(12) COMDAMINES (Charles), Chili: l'Eglise catholique. 1958-1976, complications ou résistances?, Paris, l'Harmattan, 1977, p. 30.

L'Eglise, comme la démocratie-chrétienne, a connu des glissements vers la gauche, mais les hiérarchies des deux institutions sont toujours restées très proche. Pour l'Eglise, la démocratie-chrétienne reste la seule alternative à la dictature. L'épiscopat réaffirme à chaque occasion des éléments de doctrines, repoussant les extrêmes d'un bord et de l'autre, trouvant son équilibre dans une position de réconciliation nationale qui politiquement ne peut qu'adopter la forme d'une position au centre. L'arrivée au pouvoir de la démocratie-chrétienne en 1989 comble les vœux de l'Eglise. Ne pouvant se placer contre les actions du nouveau gouvernement, l'Eglise se trouve quelque peu enfermée dans des contradictions politiques. Si durant toute la dictature l'Eglise a préconisé pour la réconciliation nationale l'établissement de la vérité entière, maintenant elle se trouve obligée de tempérer ses positions pour rester dans la ligne politique du gouvernement. Ce problème est particulièrement sensible au Chili en ce qui concerne les jugements pour violations des Droits de l'Homme.

### III - L'EGLISE ET LES JUGEMENTS POUR VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.

#### - Le Vicariat de la Solidarité, la vérité et la justice.

Dés les premières années de la dictature, l'épiscopat chilien souhaitait une alternative démocrate-chrétienne au régime militaire et avait même proposé un régime où la démocratie-chrétienne et les éléments modérés du haut commandement militaire s'accorderaient pour promouvoir un régime plus respectueux des Droits de l'Homme. C'est dans ce modèle de société préconisée par la hiérarchie catholique que l'on trouve la position politique de l'Eglise. Cependant, les années passant, la dictature restant toujours aussi féroce, un certain nombre d'ecclésiastiques a pris une position plus ferme contre la dictature. C'est aussi la volonté de réconciliation nationale qui s'est peu à peu développée dans les milieux religieux. Pour l'Eglise cela signifie un rapprochement entre les différentes parties de la population, sans tenir compte de la distance qui les sépare. Cette réconciliation entre chiliens est difficile et demande beaucoup d'efforts. Comme Ignacio Gutierrez, on peut dire: "Il est

impossible d'occulter qu'il y a au moins deux Chili dans ce pays." (13)

Peu à peu, avec les avances de la démocratie, le peuple chilien se trouve face à son passé et désire que justice soit faite:

"Un leitmotiv que j'ai entendu aussi bien de la bouche des amis chiliens rencontrés que de la part des responsables des organisations sociales et humanitaires et même du candidat Patricio Aylwin: il ne peut y avoir de démocratie sans justice et sans vérité. L'un des plus grand défi du futur gouvernement chilien comme de la société chilienne dans son ensemble sera d'assumer dans la clarté ces pages terribles de la dictature. Il n'est pas pensable que tous ces crimes contre l'humanité restent dans l'oubli. Il ne s'agit pas de vengeance ou de règlements de compte (...), mais simplement d'exigences éthiques élémentaires." (14)

De même que Jo Briant, un certain nombre d'ecclésiastiques demande réparations. Ainsi, Carlos Gonzalez, évêque de Talca déclare:

"Assumer la Vérité et la Justice, réparer ce qui ne fut pas juste. Après viendra, avec la grâce de Dieu, le pardon, et finalement il y aura une réelle réconciliation." (15)

"Connaître la vérité est important, mais ce n'est que le premier pas (...). Le pays ne peut accepter un silence qui signifierait l'impunité ou une passivité qui serait de la lacheté..." (16)

L'Eglise se débat dans des contradictions internes. Son action tout au long de la dictature lui a permis de connaître les souffrances subies par le peuple chilien, elle ne peut donc prêcher le pardon sans justice. Mais pour que sa politique de réconciliation soit effective, il faudrait oublier le passé pour construire l'avenir sur de nouvelles bases. Ceci signifie donc point final et impunité. L'Eglise ne désirant pas cela a donc soutenu la Commission Vérité et Réconciliation créée par le gouvernement Aylwin pour connaître la vérité sur les violations des Droits de l'Homme les plus graves. Cette commission ne s'est prononcée en aucune façon sur les responsabilités incombant aux militaires dans ces atteintes aux droits fondamentaux de la personne. Par contre le tribunal International de Bruxelles qui a condamné moralement la dictature chilienne n'a pas reçu le soutien de l'Eglise, alors que de nombreux organismes de défense des Droits de l'Homme lui ont accordé soutiens et témoignages.

---

(13) GUTIERREZ (Ignacio), Op. Cit. p. 227.

(14) BRIANT (Jo), "Chili, un pays brisé", Chili-Flash n° 60, Villeurbanne, octobre 1989, p. 9.

(15) GONZALEZ (Carlos), "Verdad y Reconciliación", Mensaje n° 391, Santiago, août 1990, p. 311.

(16) Carlos Gonzalez, dans SANTIAGO (Jacques), "Pisagua, l'horreur" Art.Cit.

- Le Tribunal de Bruxelles.

Le tribunal international de Bruxelles a été créé suite à une réunion des professionnels de la santé qui s'est déroulé au Costa-Rica en novembre 1989. Son but est de juger les violations des Droits de l'Homme commises sous la dictature au Chili. Ce tribunal s'est réuni du 18 au 21 mars 1991. Il ne cherche pas à remplacer la justice chilienne, seule capable de juger réellement les coupables. Il tente par un jugement moral d'éclaircir les cas d'atteintes aux Droits de l'Homme qui se sont déroulés sous la dictature et d'abolir l'impunité qui régnait actuellement au Chili:

"La mission du tribunal est de dévoiler, déterminer et préciser les violations graves promises et pratiquées par le régime militaire chilien à partir de la chute du régime démocratique et de son gouvernement présidé par Salvador Allende (...). Ce tribunal ne prétend pas faire exécuter ses sentences sur le territoire du Chili, mais plutôt (...), il se charge d'obtenir une condamnation d'ordre moral pour les crimes de la dictature, qui soit proclamée devant l'opinion mondiale. (17).

Ce tribunal a été soutenu par diverses organisations ou personnalités, mais pas par l'Eglise catholique chilienne, qui elle, s'est engagée dans le soutien à la rédaction du rapport de la commission nationale vérité et réconciliation. Par contre, les communautés chrétiennes de la zone ouest de Santiago ont adhéré officiellement à ce tribunal ainsi que d'autres communautés de base très certainement. De même, Mgr Hourton, évêque auxiliaire de Santiago et seize prêtres ou religieux, ont soutenu ce tribunal, mais en tant que personnes et non comme représentants d'une institution. Ce n'est qu'un engagement personnel dans la recherche de la vérité, l'Eglise et donc le Vicariat de la Solidarité, n'ayant pas voulu, pour des raisons politiques, s'engager avec ce tribunal.

Contrairement à la commission vérité et réconciliation, le tribunal de Bruxelles a cité nominalement les responsables des violations des Droits de l'Homme. Il s'agit principalement du général Pinochet et des membres de la junte militaire, ainsi que de tous les ministres d'Etat

---

(17) "Information au sujet du tribunal international pour juger le régime militaire chilien", Bruxelles, 1990, p.2.

des chefs des différents corps de l'armée, des responsables des services de recherches et de renseignements, de la DINA, de la CNI et des organismes répressifs. Les magistrats de la cour suprême de même que de nombreuses personnes investies d'une responsabilité ou d'une fonction officielle sont accusées d'avoir participé à ces violations de Droits de l'Homme ou tout au moins de n'avoir pas agi contre cet état de fait:

"Le tribunal international

-condamne le régime militaire (...), les forces armées et les forces de l'ordre chiliennes, les services de renseignements et de sécurité pour violations graves et systématiques des Droits de l'Homme.

-(...) Condamne le pouvoir judiciaire pour complicité.

-Rejette la constitution de 1980 comme illégitime par son origine et son contenu.

-Condamne un système de discrimination qui privilégie les militaires.

-Ne reconnaît pas les lois qui permettent l'impunité ou l'amnistie des coupables." (18)

Par les jugements rendus, on comprend pourquoi l'Eglise a refusé d'appuyer ce tribunal. Les prises de positions sont beaucoup trop engagées et risqueraient de déstabiliser le gouvernement d'Aylwin si elles étaient rendues officielles au Chili. Les magistrats du tribunal de Bruxelles doivent siéger de nouveau en 1992, mais cette fois-ci au Chili à l'occasion de la commémoration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique. Cependant, comme pour la session précédente, les jugements rendus ne seront que moraux et n'auront aucune conséquence immédiate. De son côté, le gouvernement, par l'intermédiaire de la commission vérité et réconciliation, tente de satisfaire les demandes d'une partie du peuple, désirant que justice soit faite. En réalité, le gouvernement cherche simplement à se donner bonne conscience car aucune mesure punitive n'a été prise.

**- Le rapport de la commission nationale Vérité et Réconciliation.**

La commission nationale vérité et réconciliation est créée en avril 1990 pour éclaircir les nombreux cas de violations de Droits de l'Homme survenus dans le pays ou à l'étranger durant la dictature. D'après

---

(18)"Tribunal International", Bruxelles, 21 mars 1991, p.7 et 8.

le décret de création, la commission a six mois, prolongeables de trois mois, pour rédiger un rapport statuant sur ces problèmes. Par ce laps de temps relativement bref, le travail de la commission n'est pas de prendre connaissance de tous les cas de violations des Droits de l'Homme, mais seulement de ceux qui ont abouti à la mort ou à la disparition des victimes. Pour mener à bien son travail, la commission a demandé à tous les organismes de défense des Droits de l'Homme de lui transmettre leurs archives, ainsi qu'aux partis politiques et aux forces armées. Le Vicariat de la Solidarité a, dans ce travail, été l'une des principales sources sur lesquelles ont travaillé les membres de la commission. Ensuite, chaque famille de victimes a été convoquée pour témoigner devant la commission:

"La confiance des familles qui ont déposé fut impressionnante. Pour beaucoup d'entre eux, ce fut le premier acte que réalisait l'Etat chilien pour reconnaître leur situation et pour les secourir." (19)

En province, des bureaux étaient installés pour recevoir les familles de victimes, ainsi que dans les consulats et les ambassades à l'étranger. La commission s'est seulement prononcée sur les "actes dans lesquels apparaît comme engagée la responsabilité morale de l'Etat par les actes de ses agents ou des personnes à son service."(20)

Au cours de ses recherches, la commission a reçu des informations sur l'identité des agents de l'Etat qui ont participé à toutes ces violations de Droits de l'Homme. D'un commun accord avec le gouvernement, la commission n'a pas inclus le nom de ces agents dans le rapport, car les tribunaux de justice sont seuls habilités à se prononcer sur la responsabilité d'une personne. Le résultat des travaux de la commission n'a cependant pas été transmis à la justice.

Dans le rapport, la commission analyse la réaction des différents organismes de défense des Droits de l'Homme. La commission vérité et réconciliation reconnaît et remercie le travail de l'Eglise:

"Durant cette période, le travail ecclésial de défense des Droits de l'Homme fut principalement assumé par l'Eglise catholique (...); celui de l'action concrète de recours en protection aux victimes de violations réalisée par le Comité pour la Paix et postérieurement par le Vicariat de la Solidarité." (21)

---

(19) "Informe de la comisión nacional de verdad y reconciliación, texto oficial completo", La Nación, ed. spéciale, Santiago de Chile, 1991, p.4.

(20) Ibid. p. 6.

(21) Ibid. p. 140.



"Le travail du Vicariat pour sa part a contribué à être l'axe fondamental de défense et de protection des victimes et de leurs familles (...). Dans son travail, le Vicariat a réussi à réunir une documentation très complète sur les cas qui nous concernent, et qui actuellement continuent à augmenter." (22)

Ce rapport considère que l'Eglise est quasiment la seule institution à s'être opposée aux violations des Droits de l'Homme. C'est d'ailleurs grâce aux archives que le Vicariat a constituées tout au long de ces années de dictature que la commission vérité et réconciliation a réussi à faire un travail minutieux sur les cas les plus graves d'atteintes aux droits fondamentaux de l'être humain.

Après avoir présenté par ordre chronologique tous les cas de violations de Droits de l'Homme ayant entraîné la mort ou la disparition des victimes, la commission propose de dédommager les familles de victimes, d'une part moralement, en exprimant la "reconnaissance et la responsabilité de l'Etat dans les faits et les circonstances qui font l'existence de ce rapport" (23), et d'autre part, en offrant une réparation matérielle aux familles de victimes:

"La disparition ou la mort d'un être aimé sont des pertes irréparables. Cependant, les réparations morales et matérielles paraissent être une tâche absolument nécessaire pour la transition vers une pleine démocratie (...). Pour la responsabilité qui lui incombe, nous estimons que l'Etat doit prendre l'initiative (...). Nous estimons possible de proposer une pension unique de réparation pour les familles directes des victimes, avec pour seule condition, que le nom de la victime figure dans ce dossier." (24)

Le rapport Rettig, du nom du président de la commission vérité et réconciliation, malgré une recherche sur près de 3 000 cas de violations de Droits de l'Homme ayant entraînés la mort ou la disparition des victimes (1 322 décès, 957 disparitions et 641 cas dans lesquels la commission n'a pas pu se forger une conviction), n'a pas permis aux chiliens d'être réellement satisfaits. L'Etat reconnaît que la dictature supporte la responsabilité morale de ces atteintes aux Droits de l'Homme, mais ne cite aucun responsable nominalement. Le rapport offre la vérité sur les cas

---

(22) "Informe de la comisión nacional...", La Nación, Op. Cit. p. 171 et 174.

(23) Ibid. p. 185.

(24) Ibid. p. 185-186.

les plus graves d'atteintes aux droits de l'Homme, mais la déclaration officielle de décès n'apporte rien de neuf et tente finalement de mettre un terme au problème des disparitions. Ce rapport ne donne pas justice aux chiliens, et en ce qui concerne les réparations, si elles doivent être matérielles, elles doivent surtout être morales, c'est à dire que justice soit faite. Un article de Jac Forton, correspondant de Chili-Flash à Santiago, décrit l'état d'esprit qui régnait au Chili:

"Dans la rue, une affiche questionne les passants; 'Où est la justice pour laquelle ont voté des millions de chiliens?'" (25)

Les familles de victimes vont donc être dédommées matériellement alors que celles-ci demandent la justice. M<sup>me</sup> Sola Sierra, présidente de l'association des familles de détenus-disparus déclare:

"Nous croyons nécessaire que les noms des responsables soient donnés. Les omettre serait protéger ces personnes contre le désir du peuple, parce que quand il a élu Patricio Aylwin comme président du Chili, il a voté pour qu'au Chili existe la vérité et la justice (...). Si les responsables ne sont pas connus ni sanctionnés, nous allons vivre en permanence dans la crainte que tout cela ne se répète (...). Dans ce cas, nous allons lancer une campagne, en liaison avec les organismes de Droits de l'Homme et les organisations internationales, pour donner à la connaissance de tous les noms des responsables." (26)

Le gouvernement Aylwin est partagé avec d'un côté les familles de victimes et les partis de gauche qui réclament justice par la dénonciation et le jugement des responsables, et de l'autre, la droite traditionnelle et l'armée qui menacent le gouvernement si celui-ci ose s'en prendre aux militaires. Pour sa part, l'Eglise, qui avait toujours prêché la justice et la vérité, se contente des conclusions du rapport Rettig, rapport qui fait une liste des cas de violations de Droits de l'Homme durant la dictature, et qui, selon l'Eglise, évite le développement de la haine dans le pays, ayant nommé comme seul responsable l'Etat. Ainsi, par ce rapport, le gouvernement laisse croire qu'il cherche à apporter une réponse aux questions du peuple, alors que ce n'est qu'une compilation des cas les plus graves d'atteintes aux Droits de l'Homme. Une grande partie des chiliens, ayant fait confiance à Patricio Aylwin, et croyant que

---

(25) FORTON (Jac), "Les suites du rapport vérité et réconciliation", Chili-Flash n° 78, Villeurbanne, mai 91, p. 8.

(26) URREZTI (Leon), "La decisión será del presidente", Apsi n°371, Santiago, 7-30 décembre 1990, p.10.

le rapport allait leur apporter la justice, s'est démobiliée. Aujourd'hui, la solution de point final préconisée consciemment ou inconsciemment par Aylwin semble inévitable au Chili et ce, avec l'assentiment du Vicariat de la Solidarité.

**B - LE POIDS DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE  
DANS LA SOCIETE CHILIENNE.**

Pour le Vicariat de la Solidarité, la démocratie est à nouveau installée au Chili pour de nombreuses années. Cela signifie que son travail touche à sa fin, n'ayant plus à dénoncer de violations de Droits de l'Homme. En conséquence, tous les départements du Vicariat ferment peu à peu leurs portes, une fois clos les dossiers hérités du régime de Pinochet. Le Vicariat est en fait en train de disparaître de la vie sociale du pays, restant simplement un organisme de diffusion de la pastorale de solidarité.

L'action du Vicariat a eu une grande importance dans la société chilienne. Pour de nombreux chiliens, même les plus engagés à gauche, l'Eglise, au travers du Vicariat de la Solidarité, a été la seule institution à s'opposer au régime militaire dès le début de la dictature. La position du Vicariat dans la défense des Droits de l'Homme ainsi que l'engagement de certains prêtres ont donné l'espoir à de nombreux chiliens de retrouver un jour une démocratie où Droits de l'Homme et justice seront respectés. Si pendant la dictature, le Vicariat avait une très bonne réputation, celle-ci se dégrade peu à peu à cause de ses liens avec la démocratie-chrétienne et de son revirement par rapport au problème de la justice.

**I - LE DEVENIR DU VICARIAT APRES LE RETOUR A LA DEMOCRATIE.**

**- La défense des Droits de l'Homme: le problème des prisonniers politiques**

Après le retour à la démocratie, le travail du Vicariat a surtout été de continuer la tâche entreprise sous la dictature, c'est à dire défendre les droits de ceux qui avaient subi l'arbitraire de la junte

militaire. La tâche du Vicariat de la Solidarité est dirigée avant tout en faveur des prisonniers politiques hérités du régime de Pinochet. Le problème des prisonniers politiques reste très aigü au Chili puisque P. Aylwin s'est fait élire sur un programme de liberté à tous les prisonniers politiques, mais si quelques gestes ont été faits en leur faveur, beaucoup sont aujourd'hui encore emprisonnés.

En fait, le nouveau régime a divisé les prisonniers politiques en deux catégories: d'une part les prisonniers politiques de conscience qui ont presque tous été remis en liberté, et d'autre part, les prisonniers politiques de violence qui eux restent en prison. Ces derniers sont en général des membres du FPMR (Front Patriotique Manuel Rodriguez) ou du MAPU-Lautaro (Mouvement d'Action Populaire Unitaire - Lautaro), deux groupes d'extrême-gauche qui continuent aujourd'hui à revendiquer leurs actes: dans un Etat de droit, on ne peut pas prendre les armes, mais il n'en est plus de même quand la justice et les droits sociaux sont constamment bafoués. Au total, près de deux cent cinquante prisonniers politiques continuent à subir l'arbitraire du régime dictatorial qui se perpétue malgré le changement de gouvernement.

Le Vicariat de la Solidarité dans le problème des prisonniers politiques a continué son œuvre tout en gardant la même idéologie, ce qui signifie ne pas s'occuper de ceux qui ont versé le sang. En avril 1991, le Vicariat défendait seulement trente prisonniers politiques encore emprisonnés c'est à dire à peine un dixième du nombre total. Le Vicariat maintient ici sa ligne de conduite qui lui interdit d'avoir des liens avec les partis d'extrême-gauche et de plus, il cherche ainsi à ne pas porter tort au nouveau régime. On aurait pu penser que le Vicariat oublierait les crimes de sang pour ne plus se préoccuper que de la justice et prendre par exemple, la même position que la CCHDH (Commission Chilienne des Droits de l'Homme):

"Cet Etat a puni 300 prisonniers par la torture. S'ils restent en prison, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas été punis. S'ils restent en prison, c'est parce qu'il y a des conditions politiques qui empêchent le gouvernement démocratique de les libérer (...). Même si à un moment donné ils ont commis des délits, y compris contre la vie, s'ils ont tué quelqu'un ou participé à un enlèvement, ils l'ont fait pour des motifs clairement politiques (...). S'ils restent en prison après avoir été punis, c'est pour des raisons politiques. Ce qu'ils ont fait ou n'ont pas fait, parce qu'en plus personne ne le sait vraiment car la

justice n'a pas été réellement justice avec eux, est une question absolument secondaire." (27)

En fait le Vicariat qui a réalisé un travail de grande envergure durant la dictature militaire, se retrouve peu à peu limité par des considérations politiques qui l'empêchent de mener à bien les tâches nécessaires pour l'instauration d'une véritable démocratie. Il est vrai aussi que la situation actuelle du Chili, qui n'a aucune stabilité politique, ne permet pas au Vicariat ni à ses membres de prendre des positions risquant de destabiliser la nouvelle démocratie.

De plus, certains faits, comme par exemple l'assassinat de Jaime Guzmán (28), considéré comme l'idéologue de la dictature, par une scission du FPMR (le Front Patriotique Manuel Rodriguez a décrété le cessez-le-feu après les élections) (29) n'est pas fait pour stabiliser le gouvernement d'Aylwin puisque Pinochet a déclaré avant les élections que si l'on "touche à l'un de mes hommes, cela en sera fini de l'Etat de droit". L'enterrement de Jaime Guzmán a été l'occasion d'une démonstration de force de l'UDI (Union Démocratique Indépendante), des centaines de personnes défilant en scandant le nom de Pinochet. La cérémonie religieuse était conduite par l'archevêque de Santiago Mgr Oviedo. L'Eglise a montré par ce geste qu'elle réprovoque l'assassinat de J. Guzman, comme tout acte de violence, et qu'elle ne prendrait en aucun cas la défense des responsables de l'assassinat.

Le changement de gouvernement permet au Vicariat de travailler plus facilement et de clore un certain nombre de dossiers. Les départements du Vicariat ferment peu à peu ou fusionnent les uns avec les autres. La diminution du nombre de violations des Droits de l'Homme a permis au département juridique de n'avoir plus à traiter que des cas anciens, hérités de la dictature. Il s'agit avant tout de clore les dossiers en cours:

---

(27) DOMINGUEZ (Andres), "Entretien avec le secrétaire général de la CCHDH", Chili-Flash n° 71, Villeurbanne, octobre 1990, p. 31.

(28) Jaime Guzmán Errazuriz est devenu après le coup d'état, l'un des conseillers les plus écoutés de Pinochet. Il est bientôt considéré comme l'idéologue de la dictature. En 1987, il fonde l'UDI (Union Démocratique Indépendante), aile très à droite du parti Renouveau National. Il est élu sénateur UDI pour Santiago nord-ouest aux élections de 1990.

(29) Jac FORTON, dans un article de Chili-Flash n° 78 a aussi dit: "On n'exclut pas non plus la possibilité que ces 'incontrôlés' du FPMR soient en fait contrôlés par les services secrets de Pinochet pour destabiliser la transition à la démocratie."

"(...)La commission Rettig devra assumer toutes ces tâches. Une fois qu'elle sera effectivement structurée et mise en fonctionnement, le département juridique du Vicariat disparaîtra lentement." (30)

**- Les autres départements du Vicariat de la Solidarité.**

Comme on l'a déjà vu, le Vicariat continue la recherche sur le problème des détenus-disparus, et cela en collaboration avec les enquêteurs de la commission nationale vérité et réconciliation. L'aire de dénonciation s'occupe actuellement de plus de mille cas qui correspondent pour la plupart à des disparitions. Il est impossible de savoir jusqu'à quand vont durer ces recherches, mais l'Eglise a décidé d'assumer cette tâche jusqu'au bout. Le chef du département d'éducation solidaire, Eduardo Rojas a déclaré à ce propos que l'Eglise avait "le devoir moral de continuer cette tâche surtout pour les familles de détenus-disparus." (31).

Pour le moment, le Vicariat travaille sur deux domaines: d'une part le problème des réparations aux familles de détenus-disparus, cette recherche étant faite dans le cadre de la commission vérité et réconciliation, et d'autre part, le Vicariat continue à rassembler toutes les informations qui arrivent concernant le problème des disparus. Jusqu'à présent 90 % des cas de diparitions n'ont pas été résolus ce qui signifie pour le Vicariat de nombreux mois, si ce n'est des années de travail. Il semble cependant probable, selon les décisions prises par le gouvernement Aylwin en ce qui concerne la recherche des disparus, que le Vicariat va fermer le département juridique peu à peu, laissant le travail de recherches des diparus aux organes officiels du gouvernement. Ceci signifie que le Vicariat devra donner toutes ses archives (ou pour le moins des copies d'archives) au gouvernement.

Le problème des archives du Vicariat reste très aigü au Chili. Ce sont des archives à la fois nationales et privées. L'Eglise dans un premier temps a donné comme priorité de classer toutes ces archives de

---

(30) "La Vicaría de ahora en adelante", Apsi, Santiago de Chile, avril 1991, p. 44.

(31) Ibid. p. 44.

manière à ce qu'elles soient ensuite remises aux archives nationales. Celles-ci comprennent toutes les revues de presse forgées par le Vicariat au long des années de dictature, les documents du centre de documentation où sont rassemblées toutes les sources que possède le Vicariat et surtout les archives juridiques contenant tous les dossiers de violations des Droits de l'Homme.

Si l'Eglise décide de transmettre ses archives aux archives nationales, c'est avant tout pour permettre au peuple chilien d'en prendre connaissance quand un délai suffisant sera écoulé. Transmettre ces archives à des organes officiels semble actuellement dangereux vu le climat d'insécurité régnant encore au Chili. C'est la porte ouverte aux abus: disparitions de documents si ce n'est destruction complète des archives dans un 'accident' malencontreux de type incendie... De plus, le Vicariat lui-même a décidé de détruire une partie de ses archives comme l'explique Eduardo Rojas:

"Nous n'avons pas le droit de transmettre une grande partie de cette information parce qu'elle correspond à la vie privée de victimes, de familles, d'anciens agents de sécurité (...)." (32)

Si l'on veut qu'un jour toute la vérité soit faite sur les événements qui ont marqué le Chili pendant dix-sept ans, il semble incroyable de savoir que l'un des organismes qui a le plus lutté pour la défense des Droits de l'Homme, ayant accumulé pendant quatorze ans une information rigoureuse sur ces violations, décide de lui-même de détruire sa documentation. Qu'un délai suffisamment long soit instauré pour protéger la vie privée des personnes citées dans ces archives semble suffisant. L'Eglise a-t-elle décidé d'elle-même de détruire une partie de sa documentation ou a-t-elle reçu des pressions de la part du gouvernement ou de la part d'autres organismes? Une sorte de chantage est-il exercé sur l'Eglise, dans l'optique du point final que désire instaurer le gouvernement Aylwin en fin de compte?

Par conséquent, les seuls départements du Vicariat qui continuent leur travail restent le département d'éducation solidaire et le département

---

(32) "La vicaría de ahora en adelante" Apsi, Art. Cit., p.44.



des zones qui ont fusionné en département d'action et d'éducation solidaires en mars 1990. Le département juridique disparaît lentement, le département d'appui (documentation, publication...) va aussi disparaître à plus ou moins long terme avec le transfert des archives. Quant au département de la revue "Solidaridad", il a fermé ses portes en mai 1990 à cause de problèmes économiques. Jano Espinosa, directeur de Chili-Flash, a dit à propos du journal "Solidaridad" que si celui-ci ne se vendait plus, c'est parce qu'il vendait "du chagrin" contrairement à la presse féminine offrant du rêve qui a commencé à paraître vers la fin de la dictature. Il est évident que l'équipe de la revue "Solidaridad" n'a pas fait connaître cela à ses lecteurs de la même manière:

"La revue cesse également sa parution. Ce n'est pas que nous ne croyons plus à sa nécessité. Ce n'est pas que nous pensions que tout soit terminé. Au contraire. La nouvelle situation sociale et politique que connaît le pays montre clairement que la tâche ne fait que commencer. La défense et la promotion des Droits de l'Homme tout comme le service des faibles et des pourchassés, tout cela à quoi s'est consacré 'Solidaridad' doit désormais être assumé par tous." (33)

Le département d'action et d'éducation solidaires reste donc le seul département du Vicariat encore largement actif. Ce nouveau département maintient les fonctions des deux départements dont il est issu de manière plus efficace selon le Vicariat. De nombreuses organisations soutenues par l'Eglise ont réussi à atteindre une maturité leur permettant de devenir autonomes. Il s'agit en particulier des "Soupes communes" qui ont réussi à se donner une organisation: le Commando National des Soupes Communes. Face à cette évolution, le Vicariat a changé quelque peu sa manière de travailler, par exemple en se basant plus sur la formation de dirigeants de poblaciones mais en soutenant toujours les organisations comme les groupes de santé, de voisinage, de récréation, d'ateliers d'artisanat... Comme prévu dans le programme de 1988, la formation d'animateurs en Droits de l'Homme a continué à croître, et la décision d'introduire un programme Droits de l'Homme dans les écoles a été poursuivie. Eduardo Rojas, directeur de ce département d'action et d'éducation solidaires considère ces thèmes comme obligatoires et très simples à traiter:

---

(33) Editorial du dernier numéro de "Solidaridad" dans "Fin de la revue Solidaridad", DIAL n° 1502, Paris, 1990, p. 1.

"Quand en histoire on étudie l'esclavage, on doit l'analyser depuis la perspective que tout homme a droit à la liberté; en biologie, quand on étudie la fécondation, on doit le faire depuis la perspective du droit à la vie, ou quand en espagnol on étudie l'expression ou l'information, on doit le voir depuis la perspective du droit à être bien informé ou du droit des personnes à s'exprimer librement." (34)

Le Vicariat de la Solidarité continue donc ses efforts en ce qui concerne l'action solidaire comme l'aide à l'organisation des pobladores et l'éducation solidaire, c'est à dire la diffusion de la doctrine sociale de l'Eglise liée à la protection des Droits de l'Homme. Le Vicariat semble disparaître peu à peu de la vie politique chilienne, laissant dorénavant la place aux organismes officiels pour la recherche sur les violations des Droits de l'Homme. Le Vicariat qui a connu son heure de gloire, paraît être muselé par la hiérarchie catholique pour ne plus avoir qu'un rôle pastoral. Il est vrai que parmi les personnes travaillant pour le Vicariat, de nombreux chiliens étaient marxistes-léninistes ou pour le moins de gauche. La hiérarchie catholique a donc décidé de mettre le Vicariat de la Solidarité en retrait. L'analyse faite par Jano Espinosa (Chili-Flash) est très intéressante: pour lui, l'Eglise a donné des instructions pour que le Vicariat joue un rôle moindre mais ne veut surtout pas le dissoudre car la renommée internationale du Vicariat permet à l'Eglise chilienne de continuer à recevoir des dons de diverses organisations humanitaires.

## II - LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE ET LA SOCIETE CHILIENNE.

### - Un organisme apprécié pour son œuvre.

Dans la société chilienne, le Vicariat de la Solidarité a eu une grande importance et une action de grande envergure. Pour de nombreux chiliens, le Comité pour la Paix puis le Vicariat furent les seuls organismes à défendre les Droits de l'Homme et ce jusque dans les années 1980.

---

(34) "La Vicaría de ahora en adelante", Apsi, Art. Cit., p.46.

Après cette date, les organismes politiques ont réussi à se restructurer, même en restant dans la clandestinité, et il y a eu la création d'autres organismes de défense des Droits de l'Homme tels que la CCHDH (Commission Chilienne des droits de l'Homme), le CODEPU (Comité de Défense du Peuple), ou les syndicats pour la défense des droits des travailleurs.

L'enquête réalisée parmi les exilés chiliens sur la région lyonnaise a permis de comprendre quels étaient les liens affectifs entre le Vicariat de la Solidarité et la société chilienne. Il faut noter cependant que peu de chiliens ont accepté de répondre à ce questionnaire par crainte peut-être de représailles. Après des années d'exil et même après le retour du système démocratique au Chili, la peur de la CNI, de la répression reste toujours présente. Peut-être peut-on ajouter que si pour certains, il s'agit réellement d'une peur des conséquences, pour d'autres, les plus nombreux, c'est surtout le manque de volonté, de dynamisme ou d'intérêt, en un mot la paresse, qui les a empêché de répondre à ce questionnaire. Parmi les personnes interrogées, un seul chilien, M. M. ne connaissait pas le Vicariat, pas même de nom, mais il est nécessaire de préciser que cette personne est partie du Chili en 1974 alors qu'elle n'avait que sept ans. Un autre chilien, M. C., (35 ans) ne connaissait le Vicariat que de nom, mais ne savait pas vraiment quelles étaient ses activités. Il faut remarquer que si ce chilien a avoué son ignorance sur le Vicariat, d'autres disent connaître, alors que ce n'est dans de nombreux cas, qu'une connaissance superficielle, ce qui est finalement normal vu que de nombreux chiliens ont quitté leur pays alors qu'ils n'étaient que des enfants.

Par contre, les personnes un peu plus âgées connaissent le Vicariat soit de réputation soit pour avoir eu à faire directement à lui. c'est ainsi que Md. C, 45 ans, a pris contact avec le Comité pour la Paix dès 1973, après le coup d'état. Elle déclare:

"Il aide a me réfugier dans une ambassade et à quitter le pays, ensuite, il m'aide à récupérer mes enfants."

C'est aussi le Comité pour la Paix qui a aidé de nombreuses personnes de sa famille. Deux de ses cousins ont eu recours au Comité à la suite du coup d'état:

"Ils ont eu une condamnation perpétuelle où le Vicariat a pu obtenir leur extradition. Le Vicariat a pris en charge leurs avocats ainsi que leurs sorties du pays, plus paiement des billets plus visas."

Dans de nombreux cas, un amalgame est fait entre le Comité pour la Paix et le Vicariat. Même les personnes qui sont parties grâce au Comité n'en parlent jamais. Pour les chiliens, il s'agit de la même organisation, qui a simplement changé de nom, et le Vicariat étant plus connu, ils ne parlent plus maintenant que de lui.

M. P. quant à lui n'a pas eu à faire directement au Vicariat, mais des avocats travaillant au Vicariat l'ont aidé dans " des périodes délicates". Il s'agit là de dissensions politiques: les avocats ont accepté de l'aider mais sans être couverts par le Vicariat, M. P. étant un militant du Parti Communiste. Malgré ces quelques dissensions, le sentiment que les exilés chiliens éprouvent pour le Vicariat reste très fort. Ainsi, M. P. a déclaré:

"Sous la dictature, le Vicariat de la Solidarité fut la voix de ceux qui ne pouvant s'exprimer à travers les moyens de communication officiels, ont trouvé un lieu d'accueil, de rencontre, de soutien, de solidarité dans le cadre chrétien: la non-violence active (voir Gandhi). La dictature ne pouvant pas la réprimer directement, elle l'a fait sur des gens, professionnels, qui ont travaillé avec cet organisme. Maintenant la présence du Vicariat chez les gens est beaucoup moins importante mais reste toujours un organisme de défense des Droits de l'Homme."

Même dans la littérature on retrouve aujourd'hui le Vicariat de la Solidarité. Dans le livre d'Isabel Allende, "De amor y de sombra", le Vicariat est cité: "Son travail au vicariat consistait à rechercher le destin des disparus" (35). Dans ce livre, Isabel Allende a pris le parti de ne citer aucun nom ni aucune époque. L'action se passe sous une dictature en Amérique-Latine, mais il n'est pas dit qu'il s'agit du Chili sous Pinochet. Il n'empêche que le Vicariat est cité, en des termes souvent élogieux. Ceci permet de dire que le Vicariat est devenu au Chili un organisme connu et apprécié par beaucoup, qui est aujourd'hui rentré dans l'Histoire chilienne.

Le Vicariat de la Solidarité est admiré pour son œuvre par tous les chiliens rencontrés. Md. C. a déclaré:

"Cela fait 16 ans que je suis partie du Chili, à cette époque là, le Vicariat a joué un rôle très important en ce qui concerne toutes les

---

(35) ALLENDE (Isabel), De amor y de sombra, Barcelone, ed. Plaza y Janes, 1985, p. 115.

personnes qui ont été persécutées, opprimées et torturées pendant la dictature de Pinochet. Aujourd'hui il continue à lutter pour faire valoir les Droits de l'Homme. Ceci dit, c'est un organisme qui mérite tous mes respects ainsi que de l'aide internationale."

Les oppositions politiques existantes entre le Vicariat de tendance chrétienne et les personnes qui y ont recours ne se font pas sentir dans l'opinion publique. Pour beaucoup, communistes, socialistes ou miristes, le Vicariat malgré ses contradictions a été la seule institution capable de s'opposer à la dictature.

Les dissensions politiques entre le peuple chilien et le Vicariat se font surtout sentir dans la hiérarchie de l'Eglise. Les prêtres travaillant à la base sont engagés dans la lutte pour la libération du peuple. M. S., prêtre chilien exilé en France ayant travaillé au Vicariat a déclaré que pour lui, le travail d'évangélisation était en fait un travail de politisation. C'est à la base du Vicariat que des prêtres se sont le plus engagés avec le peuple chilien, défendant souvent l'idéologie de la théologie de la libération. La politisation se sent surtout au niveau de la base et non au niveau des dirigeants. Pour le prêtre chilien, le vicariat a été:

"Un espace de reconstruction mais aussi un espace qui a contribué à la reconstruction du tissu social et du tissu associatif. Une collaboration croyants - non-croyants (chrétiens - marxistes) qui fut un rapprochement très intéressant."

Pour lui, le risque aujourd'hui est un retour à la division traditionnelle avec une activité politique des partis ou des mouvements populaires et une Eglise qui décide de rester dans un domaine purement pastoral. C'est en fait les critiques qui sont formulées aujourd'hui envers le Vicariat, car tous ne considèrent pas le Vicariat avec les mêmes yeux.

#### **- Quelques critiques sur le Vicariat de la Solidarité.**

Les critiques formulées envers l'Eglise concernent surtout les dissensions entre la hiérarchie catholique et la base, et plus particulièrement la période où Mgr. Fresno était à la tête de l'archevêché de Santiago. Pour le prêtre chilien, M.S., Fresno était un "curé "con", très limité sur le plan théologique et fondamentalement conservateur", ce qui va à l'encontre de l'esprit du Vicariat. Mgr. Fresno a renvoyé un certain nombre de prêtres, dont lui, pour activités politiques trop engagées. Pour

de nombreuses personnes, ce qui est le plus souvent reproché au Vicariat, c'est son manque d'engagement politique. Il faut cependant rappeler ici que le Vicariat est un organisme catholique qui ne s'est jamais défini comme un organisme de gauche et dont le seul but était de défendre les Droits de l'Homme bafoués par la dictature. C'est ici qu'intervient la critique puisque dans certains cas, le Vicariat refusait de prendre en charge certaines personnes dont les appartenances politiques n'étaient pas en accord avec le Vicariat (Mouvement de la Gauche Révolutionnaire, Front Patriotique Manuel Rodriguez, Mouvement d'Action Populaire Unitaire-Lautaro). C'est ainsi que les militants d'extrême-gauche se sont plutôt tournés vers d'autres organismes de défense des Droits de l'Homme tels que la Commission Chilienne des Droits de l'Homme ou le Comité de Défense du Peuple.

L'autre critique formulée contre le Vicariat concerne, comme on l'a déjà vu, sa position par rapport aux jugements pour violations des Droits de l'Homme. On lui reproche son engagement avec le gouvernement Aylwin et son manque de fermeté. Le revirement du Vicariat a déçu de nombreuses personnes qui pensaient que l'Eglise, comme elle l'avait toujours dit, chercherait avant tout à établir la vérité et à rendre la justice, sans haine, pour parvenir à une réconciliation nationale. Cependant, si pour certains secteurs de la population, le Vicariat n'a pas fait le travail qu'il devait, pour d'autres, la transition ne pouvant être que lente, le Vicariat a agi avec prudence car précipiter les choses risquerait de compromettre le retour à la démocratie.

On ne peut savoir si le Vicariat a bien agi ou s'il devait insister pour que la justice soit rendue, mais il semble que son rôle diminue nettement dans la société. L'Eglise ne conserve plus aujourd'hui que son rôle d'assistance aux plus pauvres. Le Vicariat devient un organisme de diffusion de la pastorale de solidarité dans un pays où le mot Solidarité n'a plus vraiment de sens. Melle G., française ayant travaillé six mois dans un bidonville au Chili, a connu des expériences difficiles. Le sens de la communauté a disparu. Aujourd'hui, il ne s'agit plus que de se débrouiller par soi-même sans attendre l'aide des autres, et sans aider les autres. L'individualisme se développe de plus en plus, les chiliens sont plus soucieux de leur situation économique que de la justice et ils se servent dorénavant de l'aide apportée par l'Eglise pour

vivre. Le danger est que l'Eglise ne devienne un organisme développant un assistanat, retrouvant, comme le désire le Vatican, des tendances paternalistes.

Le Vicariat de la Solidarité a eu un rôle très important dans la société chilienne tout au long de la dictature. La défense des Droits de l'Homme entreprise par l'Eglise lui a permis de recevoir l'appui de tous les chiliens. Aujourd'hui avec les changements politiques qu'a connu le Chili, la situation du Vicariat évolue peu à peu. Tous ses services ferment sauf le département d'action et d'éducation solidaires qui n'a pour objectif que la diffusion de la pastorale prêchée par l'Eglise. Par son opposition au régime militaire, le Vicariat avait réussi à s'attacher le peuple chilien, mais son revirement suite aux élections qui ont donné le pouvoir à la démocratie-chrétienne a déçu une grande partie de la population qui espérait que le Vicariat ferait tout son possible pour que vérité et justice soient rendues.

Depuis l'élection de Patricio Aylwin à la tête du gouvernement, le Chili a retrouvé un régime "démocratique" restreint car il reste sous le contrôle des militaires. Malgré tout, le changement a permis la création d'espaces de liberté qui ont rendu possible la mise à jour de toutes les atrocités commises par la dictature. Le peuple, en élisant Aylwin, attendait non seulement le retour à la démocratie, mais aussi lui accordait sa confiance pour établir la vérité et juger les responsables. De même, le peuple croyait en l'Eglise, qui par l'intermédiaire du Vicariat de la Solidarité avait donné l'impression que pour elle, le retour à une démocratie pleine et entière ne pouvait se faire sans auparavant avoir fait éclater la vérité et avoir puni les coupables. Or, le gouvernement Aylwin a instauré avec l'aide de l'Eglise la commission vérité et réconciliation dont la tâche ne consiste pas à rendre la justice mais à établir, tout simplement la liste des différentes violations des Droits de l'Homme commises par les militaires et ayant entraîné la mort ou la disparition des victimes. Les familles n'apprennent donc rien de plus que ce qu'elles savaient déjà et se sentent, à juste titre, trompées.

Les chiliens avaient espéré que le Vicariat de la Solidarité ferait pression sur le gouvernement, pourtant ce dernier, au contraire, se contente de suivre la ligne de l'Eglise qui de par ses liens avec la démocratie-chrétienne ne peut prendre position contre le gouvernement. L'Eglise soutient et participe à la rédaction du rapport Rettig sous prétexte de vouloir éviter le développement de la haine dans le pays; ainsi la justice ne sera probablement jamais rendue. De plus pour faciliter l'établissement d'un point final, l'Eglise songe même à détruire les archives du Vicariat où sont cités de nombreux noms de victimes ou de tortionnaires. Il serait possible de garder ces archives pendant plusieurs générations, mais même ainsi, la vérité et les responsabilités seraient clairement établies et l'image du gouvernement de Pinochet salie dans les livres d'histoire. Dorénavant, il semble que le Vicariat disparaisse peu à peu de la vie politique et sociale du pays pour ne plus maintenir qu'une activité pastorale et une assistance aux pobladores au travers du département d'action et d'éducation solidaires. Désormais, le Vicariat de la Solidarité rentre dans le rang en s'engageant dans le rôle historique de l'Eglise: le paternalisme.



CONCLUSION.

A l'issue de ce mémoire, nous découvrons les différentes étapes de la mise en place d'un organisme qui a entrepris une tâche difficile dans une période trouble. Il nous faut rappeler ici ces différentes étapes. La première réaction de l'Eglise catholique a été de légitimer le gouvernement militaire. C'est ce que celui-ci demandait car il obtient ainsi une confessionnalité qui lui semble nécessaire pour se maintenir au pouvoir. Cependant, si l'Eglise a légitimé ce gouvernement par peur du "chaos marxiste", elle se rend rapidement compte que le régime militaire commet dès son instauration au pouvoir de graves violations de Droits de l'Homme. Une partie de l'Eglise catholique, s'engageant aux côtés du cardinal archevêque de Santiago, Mgr. Raul Silva Henriquez, entreprend la lourde tâche de la défense des Droits de l'Homme. C'est ainsi qu'en collaboration avec d'autres communautés religieuses, le Comité de Coopération pour la Paix est créé. Cet organisme devient vite gênant pour la dictature du fait de la caution apportée par la présence de l'Eglise catholique et par ses liens avec de nombreux organismes internationaux. Le gouvernement s'efforce donc de le faire disparaître. C'est d'une part l'appel lancé par le régime (pots de vin et chantage) aux églises évangéliques désirant quitter le Comité suivi par l'interdiction de retour contre certains de ses membres. C'est enfin la demande officielle de dissolution envoyée par le général Pinochet à Mgr. Silva Henriquez qui a abouti à la fermeture du Comité. Cette tentative prouve l'échec de l'expérience œcuménique, ce qui semble finalement normal dans un pays où l'Eglise catholique est la force religieuse la plus importante. De nombreuses églises, par peur de devoir fermer leurs portes, ont accepté, après la dissolution du Comité, de se rallier au gouvernement, ou tout au moins, si ce n'est de collaborer, de ne plus développer d'actions contre le régime militaire.

De son côté, l'Eglise catholique a décidé de poursuivre son œuvre en faveur de la défense des droits de l'Homme. C'est ainsi qu'est né le Vicariat de la Solidarité, organisme dépendant uniquement de l'archevêché de Santiago, ce qui lui permet de n'avoir de compte à rendre qu'à une seule personne: le cardinal archevêque de Santiago, Mgr. Raul Silva Henriquez. Si le Vicariat a eu des débuts quelques peu hésitants, il s'est vite affirmé pour devenir un organisme essentiel à la vie publique chilienne. Malgré les divisions de l'Eglise catholique qui ne s'engage pas entièrement dans la défense des Droits de l'Homme, une grande partie soutenant le régime ou tout au moins ne voulant pas se compromettre, le Vicariat,

avec l'aide de la hiérarchie ecclésiastique, devient l'un des principaux organismes luttant pour la préservation des droits fondamentaux de l'être humain, s'opposant ainsi à la dictature. Contrairement à ce que cela pourrait laisser penser, le Vicariat n'entretient absolument aucun lien avec la théologie de la libération, bien qu'il se réclame de l'idéologie définie lors de la conférence épiscopale de Medellín. L'Eglise veut simplement être la "voix des sans voix" dans un pays où la liberté d'expression est interdite. C'est grâce à cette position modérée que l'Eglise a réussi à obtenir le soutien moral et l'aide matérielle de nombreuses organisations ainsi que l'appui du Vatican.

C'est grâce à ces appuis que le Vicariat de la Solidarité peut entreprendre une tâche de grande envergure pour la défense des Droits de l'Homme. Son action a permis de sauver la vie à des dizaines de personnes par l'intermédiaire du département juridique. Ce département a pour tâche de prendre en charge les personnes menacées, il cherche par tous les moyens à les aider, dénonçant devant l'opinion publique et internationale ces menaces de manière à faire reculer le gouvernement. Ainsi, le Vicariat tente d'éviter que ces intimidations ne soient mises à exécution. Parfois cependant, ce travail s'avère inutile; le Vicariat cherche alors à faire quitter le pays aux victimes. D'autres fois, il est trop tard: les arrestations et les tortures ont déjà été subies. Ici, le Vicariat entreprend une démarche juridique pour assister les détenus devant les tribunaux. A cette aide juridique s'ajoute une assistance médicale et psychologique offerte tant aux prisonniers qu'à leurs familles. La présence du Vicariat oblige donc la junte à tenir compte de l'opinion publique internationale.

Le Vicariat développe pourtant certaines contradictions et en particulier celle de ne pas vouloir protéger ou prendre en charge les responsables de sabotages contre le régime, ceux que le gouvernement appelle terroristes, alors que l'Eglise légitime la dictature qui elle, ne se prive pas pour faire couler le sang. Or l'Eglise sait pertinemment que les vrais assassins ne sont pas les résistants mais bien les membres du gouvernement eux-même. Il est vrai que pour l'Eglise, rester dans la légalité imposée par le gouvernement est le seul moyen de s'affirmer et de garder l'espace de liberté suffisant pour être la "voix des sans voix". Rester dans la légalité permet donc au Vicariat de ne pas subir une trop

forte répression (tout est relatif), ce qui lui laisse une certaine marge de manœuvre et lui évite de craindre une fermeture imposée par le gouvernement. Cependant, certains membres ont dû subir une répression violente allant de la simple insulte aux intimidations et aux menaces. Parfois même, certaines personnes ont été enlevées, torturées et assassinées sous le faux prétexte de participer à la résistance. De plus, de nombreux prêtres, transgressant les préceptes de la doctrine catholique, viennent en aide à ceux qui pratiquent la lutte armée, et doivent par là craindre pour leur vie.

Le Vicariat, comme la majorité du peuple chilien a dû subir la répression, pourtant, cela ne l'a pas empêché de mettre tout en œuvre pour défendre les Droits de l'Homme. Droits de l'Homme ne signifiant pas seulement intégrité physique mais aussi droit à l'information, le Vicariat a décidé de créer la revue "Solidaridad". Cette revue cherche à informer le peuple chilien de ce qui se passe réellement dans le pays tout en offrant quelques conseils pratiques pour améliorer ses conditions de vie. Le seul reproche imputable à la revue est la complexité de certains de ses articles, ce qui laisse supposer qu'une partie de la population ne peut les lire alors que cette revue se veut populaire. De plus, Droits de l'Homme signifiant aussi droit à la dignité, le Vicariat de la Solidarité a établi le département des zones pour venir en aide aux pobladores, les laissés pour compte du régime. L'archevêché de Santiago est divisé en zones pastorales. Dans chaque zone, des activités sont développées pour former les pobladores, les pousser à structurer des organisations, à travailler en commun pour le bien de tous. Ces actions ont pour but, d'une part de faire découvrir à la population un autre aspect de la vie dans les bidon-villes, en partageant les expériences, les idées grâce aux espaces de réflexion ainsi créés, de manière à oublier les difficultés. D'autre part, il s'agit d'améliorer un peu le quotidien grâce aux soupes communes, aux colonies urbaines ou en réalisant de petits bénéfices par l'intermédiaire des ateliers d'artisanat. Enfin, le Vicariat n'oublie pas son rôle pastoral qui est de diffuser grâce au département des zones et au département d'éducation solidaire les préceptes de la religion catholique.

La diffusion de la pastorale de solidarité risque d'ailleurs d'être l'ultime tâche du Vicariat. En effet les changements politiques vécus par le Chili depuis 1988 l'oblige à changer ses méthodes de travail.

Pour lui, il s'agit simplement de clore les dossiers de violations des Droits de l'Homme hérités de la dictature pour laisser ensuite l'exercice de la justice à un gouvernement démocratique. Le Chili peut-il être considéré aujourd'hui comme une démocratie? Certes les violations massives des Droits de l'Homme se sont estompées, quelques prisonniers politiques ont été libérés, la liberté d'expression n'est plus baillonnée ce qui a d'ailleurs permis la mise en évidence des crimes commis par le régime militaire (assassinats, disparitions, dissimulations des corps des victimes...). Plusieurs charniers ont été découverts, dont un dernièrement, une centaine de corps a été mise à jour dans un cimetière de la capitale. Les choix politiques faits par le Vicariat le limitent beaucoup dans ses possibilités d'actions. En effet, l'Eglise, ayant toujours entretenu des liens avec la démocratie chrétienne, ne peut contrecarrer les objectifs du gouvernement Aylwin. Ce dernier, surveillé de près par les militaires, ne songe même pas à établir la justice. Cela s'avèrerait trop dangereux pour lui comme pour le Chili. Ayant cependant été élu sur la base de l'établissement de la justice et de la vérité, Patricio Aylwin a créé avec l'assentiment et l'aide de l'Eglise, la commission nationale de vérité et de réconciliation. Le rapport de cette commission a accusé l'Etat d'être responsable de meurtres, mais aucun tortionnaire n'est cité nominale-ment. La justice ne sera pas rendue au Chili; c'est le point final qui est désormais instauré, à l'instar de ce qui c'est passé dans d'autres pays d'Amérique Latine. De nombreux chiliens accusent le Vicariat de s'être laissé lier les mains puisqu'il avait toujours préconisé pendant la dictature, l'établissement de la justice et de la vérité pour parvenir à une réconciliation nationale. C'est ce qui est aujourd'hui reproché au Vicariat qui par ailleurs a réussi à conquérir le cœur de tous les chiliens.

Les récents changements politiques nous laissent dans l'expectative en ce qui concerne le devenir du Vicariat de la Solidarité. Il serait nécessaire de reprendre cette étude dans quelques années pour prendre conscience du rôle exact joué par le Vicariat de la Solidarité pendant cette transition à la démocratie et pour connaître le sort de chaque département. Pour prolonger ce sujet, de nombreux thèmes d'études sont possibles. En ce qui concerne uniquement le Vicariat de la Solidarité, il serait très intéressant de faire une analyse approfondie de la revue "Solidaridad" puisque celle qui a été faite dans ce mémoire est limitée pour des raisons d'accès aux sources. De même, pour élargir la recherche,

il faudrait réaliser une enquête beaucoup plus vaste dans le milieu des exilés chiliens, afin de comprendre les rapports qui les unissent avec le Vicariat. On pourrait même si les possibilités se présentent faire cette enquête au Chili parmi des personnes qui n'ont jamais vécu l'exil. De plus, dans la mesure du possible, un examen systématique des archives du Vicariat ouvertes au public permettrait de découvrir tous les aspects de cet organisme. Plus largement, d'autres thèmes peuvent être traités à partir de ce sujet, en particulier tout ce qui concerne l'Eglise catholique au Chili, par exemple élargir la recherche sur les liens unissant l'Eglise et la démocratie chrétienne. Dans un autre cadre, il est possible d'étudier l'Eglise pendant la dictature et de manière plus restreinte, d'analyser les différents courants de cette Eglise, comme l'église ultra-conservatrice défendant l'idéologie de sécurité nationale et soutenant le régime militaire. Un autre thème qui compléterait fort bien le sujet sur le Vicariat de la Solidarité serait une analyse du Vicariat de pastorale ouvrière. Enfin, pour rester dans le cadre du Chili, il serait utile d'étudier les autres communautés religieuses ayant pris part au Comité pour la Paix, et surtout voir leurs évolutions après sa dissolution.

**ANNEXES.**

ANNEXE N° 1.

LES RELIGIONS AU CHILI

EN 1 960

	Population	En %
catholiques	6 572 541	89,13
protestants	411 530	5,88
orthodoxes	3 413	0,05
juifs	15 272	0,21
musulmans	522	/
bouddhistes	421	/
autres	12 931	0,18
sans religion	343 634	4,66
inconnue	13 811	0,19
TOTAL	<u>7 374 155</u>	<u>100,00</u>

EN 1 982

	Population	En %
catholiques	9 909 610	82,13
protestants	229 330	1,90
orthodoxes	36 210	0,30
Eglises indépendantes	965 600	8,00
juifs	12 070	0,10
musulmans	/	/
bouddhistes	590	/
autres	422 450	3,50
sans religion	490 080	4,06
TOTAL	<u>12 065 940</u>	<u>100,00</u>



ANNEXE N° 2.

COMITE DE COOPERATION POUR LA PAIX AU CHILI

Président: Mons. Fernando ARIZTIA, Evêque auxiliaire de Santiago

Mr. Helmut FRENZ, Evêque luthérien du Chili

Secrétaire général: Fernando SALAS

Bureau central: Santa Monica, 2238

Santiago

tel:94161

"Les Eglises dans leur prédication et leur enseignement, enseignement théologique inclus, sont appelées à manifester la vision biblique de l'unité de l'humanité donnée par Dieu et en sortir les conséquences concrètes pour la solidarité humaine universelle et une bonne administration des biens de la terre" (4<sup>o</sup>. Assemblée, Conseil Œcuménique des Eglises, 1968).

"Nous désirons pour les chiliens une fraternité qui vise à rétablir une authentique et réciproque compréhension par l'intermédiaire d'une réconciliation effective et sincère, une PAIX solidement basée sur la sauvegarde de la vie, des biens moraux et matériels, des droits fondamentaux de toutes les personnes, condition indispensable pour promouvoir un véritable progrès social -qui soit bénéfique à tous, en particulier aux plus pauvres et auquel tous puissent donner une contribution libre et consciente..." (Paroles de Paul VI à l'Ambassadeur Chilien au Saint Siège, 1974).

**Qu'est-ce**

Le Comité de Coopération pour la Paix au Chili est un organisme constitué, en octobre 1973, et intégré par des pasteurs des Eglises Catholique, Méthodiste, Luthérienne, Méthodiste Pentecôtiste et la communauté Israélite. Le Conseil Œcuménique des Eglises y est aussi représenté. Monseigneur Fernando Ariztia, Evêque Auxiliaire de Santiago, et Helmut Frenz, Evêque Luthérien du Chili et représentant du Conseil Œcuménique des Eglises, président ce Comité.

**Pourquoi l'a-t-on créé**

Comme conséquences des événements survenus dans notre Patrie en septembre 1973, de nombreuses personnes se sont rapprochées des Eglises de

diverses dénominations qui existent au Chili, à la recherche de consolation et d'appui, face à leur propre situation ou à celles de leurs proches: détention, disparition, mort, chômage, etc. Nombre d'entre eux n'avait pas les ressources économiques nécessaires pour faire face à l'urgence. Chacune des Eglises a déployé le maximum d'efforts pour aider les nécessiteux. Rapidement elles estimèrent que la tâche qu'elles avaient commencée séparément, devait être organisée de manière à coordonner les efforts de chaque Eglise. Cette tâche commune représentera la disposition de toutes les Eglises à œuvrer en faveur de la paix au Chili.

#### **Que poursuit-il**

La finalité du Comité est de contribuer à l'établissement d'une paix durable au Chili, entendant par là, celle qui est basée sur la Justice et qui, pour cela, est l'unique qui puisse amener notre pays à constituer une terre de véritables Frères.

#### **Où fonctionne-t-il**

L'action du Comité se développe à Santiago et dans diverses villes comme Antofagasta, La Serena, San Felipe, Los Andes, Valparaíso, Rancagua, Curicó, Talca, Chillán, Concepción, Temuco, Puerto Montt et Punta Arenas.

#### **Comment opère-t-il**

Pour accomplir ses objectifs de PAIX et de JUSTICE, le Comité a structuré son action au travers de différents départements:

**PENAL:** Il coopère à la défense légale des détenus et de ceux qui sont en procès, à la défense des droits des condamnés, et à la localisation des personnes arrêtées et disparues.

**TRAVAIL:** Il offre une assistance légale aux travailleurs renvoyés ou licenciés.

**PROBLEMES ESTUDIANTINS:** Il s'occupe des étudiants qui ont été suspendus ou expulsés de leur lycée ou université, les conseillant dans la présentation d'appel, ou sollicitant des bourses à des organismes étrangers.

**SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT:** Il s'occupe du financement et de l'assistance technique pour la création d'entreprises auto-gérées qui doivent absorber, en partie, le chômage.

**ASSISTANCE:** C'est un complément des départements du travail et pénal. Il assiste les problèmes socio-économiques dérivés des situations de chômage, détention, condamnation ou mort. Il réalise aussi des démarches prévisionnelles. Il maintient des relations avec d'autres institutions, de préférence

religieuses, afin de coordonner l'aide aux déshérités en ce qui concerne les dons d'aliments, de vêtements, les prestations de santé, etc.

PROVINCES: Il oriente et coordonne les bureaux du Comité en province, entre eux et avec la capitale.

#### **Qu'a-t-il fait**

Depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, plus de 15.500 personnes ont eu recours au Comité, sollicitant divers types d'aide, dans les différents bureaux du Comité localisés en province ou à Santiago.

C'est ainsi que le département pénal a assisté 3.700 cas, offrant une défense légale à 430 personnes et suivant le procès de 860 autres personnes. Le département du travail, quant à lui, a assisté 4.136 cas, soit 2.232 licenciés du Secteur Public et 1.904 du Secteur Privé. Le département d'assistance a aidé 2.650 familles qui avaient besoin d'aliments, 403 de vêtements, 284 de prêts d'argent, 294 d'assistance médicale, 205 démarches prévisionnelles et 580 voyages de familiers de détenus dans diverses zones du pays, tels que Chacabuco, pour visiter les prisons et offrir des services religieux. Le département Solidarité et Développement a reçu 250 projets d'entreprises de travailleurs, en ayant financés 50 jusqu'à aujourd'hui, donnant ainsi du travail à 510 personnes.

LE COMITE DE COOPERATION POUR LA PAIX AU CHILI a voulu interpréter ainsi l'esprit œcuménique, né dans l'amour du prochain, le respect pour sa dignité et la solidarité.

"FRAPPEZ...ET ON VOUS OUVRIRA."

#### **Ce que nous attendons de vous**

Nous ne voulons pas seulement vous informer de notre présence active; nous pensons que cela ne suffit pas. C'est pour cela que cette présentation veut vous apporter notre inquiétude et une invitation à coopérer dans cette tâche de l'Eglise dans laquelle nous sommes engagés: servir les chiliens qui aujourd'hui souffrent.

Nous avons pensé que vous pouvez nous aider -proche de vous il y a des personnes et qui ont besoin de notre présence et de notre action- il y a aussi des personnes ou un Comité qui font quelque chose pour leurs frères qui souffrent. Approchez-vous -ils ont besoin de votre aide- vous pouvez faire beaucoup plus que ce que vous pensez.

Juin 1974

ANNEXE N° 3.

LETTRE DU GENERAL PINOCHET AU CARDINAL SILVA HENRIQUEZ

Santiago, le 11 novembre 1975

Eminence,

J'ai voulu faire parvenir à Votre Eminence la profonde préoccupation que me cause une campagne qui a atteint des niveaux que l'on ne peut ignorer, dont l'objectif évident est de produire l'impression équivoque qu'il existerait un différend entre l'Eglise catholique apostolique et romaine et le Gouvernement du Chili.

Cette action, développée par les moyens les plus divers, a été animée par des tierces personnes. Ce serait une grave erreur, pour l'harmonie qui doit exister entre l'Eglise catholique et le Gouvernement que je préside, de permettre que ces secteurs, en accord avec les ennemis déclarés de la Patrie, continuent leur néfaste projet. Le fruit de ces agissements, dont beaucoup sont artificiels, aurait un effet douloureux et l'unique perdant en serait le Chili.

De ce qui précède, et après avoir fait une analyse sereine des événements publics et de leurs prolongements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, nous avons été conduits à chercher les racines de ces événements: c'est au Comité pour la paix que nous les avons rencontrés.

C'est pourquoi nous avons considéré que cet organisme est un moyen dont se servent les marxistes-léninistes pour créer des problèmes qui nuisent à la tranquillité des citoyens et à la nécessaire quiétude dont le maintien est le devoir principal d'un gouvernant.

Pour éviter des maux plus graves encore, la dissolution du Comité ci-dessus sera donc un pas positif.

Face à cette situation, Eminence, et invoquant votre bonne compréhension, j'estime tout à fait convenable que l'on adopte les moyens pertinents pour que cet organisme arrive à sa fin.

Votre fidèle ami, qui vous apprécie et vous distingue, vous salue  
avec l'affection de toujours.

(signé:) Augusto Pinochet Ugarte  
général d'Armée  
président de la République

REPOSE DU CARDINAL SILVA AU GENERAL PINOCHET

Santiago, le 14 novembre 1975

Excellence,

J'ai bien reçu et considéré avec attention votre communication en date du 11 novembre se référant aux activités du Comité pour la paix, et qui pose la question de l'opportunité de mettre fin à ses activités, au bénéfice de la tranquillité des citoyens.

Tout d'abord, je dois vous dire franchement qu'il me paraît que le Comité pour la Paix a développé, dans des circonstances très difficiles, une tâche d'assistance d'inspiration clairement évangélique et dans le cadre de la législation en vigueur.

Le fait que la qualité du service effectué ait pu être occasionnellement obscurcie par l'interférence d'éléments étrangers à son sens initial, est un risque inhérent à toute œuvre de bien, dont aucune institution ne peut être infailliblement exempte.

Les informations dont je dispose me fondent, personnellement, à porter un jugement global sur l'action du Comité très différent de celui qui transparait des paroles de Votre Excellence, dont la teneur est que cette organisation serait simplement un moyen utilisé par les marxistes-léninistes pour porter atteinte à la tranquillité du corps social.

Il est certain -comme je l'ai dit publiquement à la célébration de son second anniversaire (30.10.1975)- qu'il y a au Comité, comme dans toute œuvre humaine, des limitations et des insuffisances. Mais, et c'est ce qui domine, il y a aussi des efforts nobles et sincères couronnés de fruits dont Dieu est le seul témoin, mais dont nous pouvons apprécier le rayonnement.

C'est pourquoi il ne m'est pas possible de partager le jugement de Votre Excellence.

Avec la même franchise, je dois ensuite vous exprimer ma conviction que la mesure que préconise Votre Excellence -et qui nous charge de procéder à la dissolution du Comité- causera vraisemblablement à l'intérieur et surtout hors du Chili, plus de mal que ce que vous prétendez éviter. Honnêtement, je voudrais bien me tromper à ce sujet, mais les tendances et les expériences dont nous disposons jusqu'à aujourd'hui nous amènent inévitablement à cette conclusion. S'il il en était ainsi, nous n'en serions pas responsable.

Les Eglises qui ont contribué à la formation du Comité ont cependant analysé la proposition de Votre Excellence avec tout le respect et la profondeur que requièrent l'importance de son auteur et la gravité du cas.

Considérant que les meilleurs intentions s'affrontent quelquefois avec des représentations ou des préjugés insurmontables et que l'efficacité d'une œuvre de miséricorde s'affaiblit quand elle engendre, sans le vouloir, une animosité disproportionnée avec le bien qu'elle recherche, nous nous sommes mis d'accord pour accepter cette exigence du gouvernement. Mais nous posons comme réserve expresse que le travail charitable et religieux accompli jusqu'à maintenant par le Comité, en faveur de ceux qui souffrent de différents types de misère, continuera à se développer dans nos propres organisations ecclésiales correspondantes et ce, toujours dans un cadre de fraternelle collaboration œcuménique.

Ces Eglises entendent contribuer ainsi, non sans certains sacrifices, à renforcer des rapports positifs et des relations de compréhensions mutuelles entre le Gouvernement et les différentes confessions religieuses, relations que nous estimons de la plus haute importance pour accomplir les tâches de développement et de paix qu'affronte avec urgence notre Nation.

Les démarches en vue de la dissolution du Comité et l'accomplissement des obligations qui en résultent vont demander un temps raisonnable. Votre Excellence sera informée en temps opportun sur cela. Pour notre part, nous sommes confiants que la société et le Gouvernement qui la représente, sauront accueillir avec un esprit de justice et de reconnaissance ceux qui ont prétendu avec abnégation servir les intérêts élevés de la miséricorde à partir du Comité.

Pour finir, j'informe Votre Excellence que la pluralité des Eglises qui forment le Comité et des organismes qui collaborent à son maintien, nous oblige à communiquer à chacun d'eux le contenu des lettres où est matérialisée cette décision, afin que leur teneur ne puisse rester privée.

Le sacrifice que représente cette décision nous laisse espérer que, dans un temps proche il sera remis à la juridiction civile sa pleine compétence pour agir dans les domaines jusqu'à maintenant objet de l'action du Comité, avec la création par la suite d'une ambiance de paix sociale dans le pays et d'une image tout à fait positive à l'étranger.

Je salue Votre Excellence avec des sentiments de particulière estime.  
Votre très affectueux serviteur.

(signé:) Raul, cardinal Silva Henriquez  
archevêque de Santiago



ANNEXE N° 4.

QUELQUES ORGANISATIONS SOUTENUES PAR LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE  
EN 1988

Types d'organisations	Centre		Cordillère		Nord		Ouest		Orient		Rural-Côte		Sud		TOTAL	
	N	n	N	n	N	n	N	n	N	n	N	n	N	n	N	n
Soupe Commune	21	1 760	/	/	83	7 200	45	4 550	49	6 125	72	5 430	/	/	270	25 065
Acheter ens.	1	40	/	/	20	240	78	9 980	26	890	2	*	/	/	127	11 150
Jardin familial	/	/	/	/	30	150	/	/	/	/	/	/	/	/	30	150
Comité logement	1	79	/	/	20	480	25	500	/	/	/	/	/	/	46	1 059
Banque matériel	/	/	/	/	/	/	2	/	/	/	/	/	/	/	2	/
Groupes jeunes	3	40	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	3	40
Groupes femmes	/	/	/	/	40	600	/	/	84	1 092	/	/	136	2 720	260	4 412
Club 3° âge	/	/	10	210	90	900	/	/	45	1 150	/	/	59	1 770	204	4 030
Groupes santé	/	/	1	50	/	/	/	/	/	/	/	/	14	280	15	330
TOTAL	26	1 919	11	260	283	9 570	150	15 030	204	9 257	74	5 430	209	4 770	957	46 236

\* Ouvert à toutes les organisations.

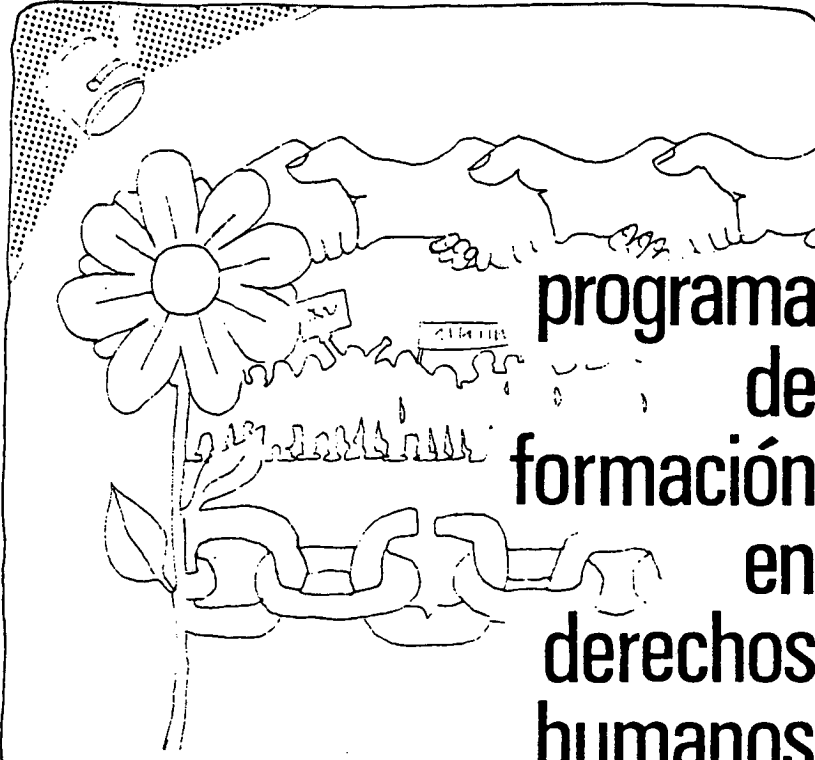
N: Nombre d'organisations.

n: nombre de participants.

Tableau réalisé à partir de: Vicaría de la Solidaridad, 13° año..., Chap. 7: "Departamento zonas", p. 113 à 152.

ANNEXE N° 5.

Présentation du programme de formation en Droits de l'Homme.



programa  
de  
formación  
en  
derechos  
humanos

"La Iglesia (...) como exigencia de la misión que ha recibido de Jesucristo, ha de proyectar la luz del Evangelio, también sobre las realidades temporales, incluida la actividad política, para hacer que brillen cada vez más en la sociedad aquellos valores éticos y morales que pongan de manifiesto el carácter trascendente de la persona y la necesidad de tutelar sus derechos inalienables".

Juan Pablo II, *Alocución a Grupos de Dirigentes Políticos, Santiago, 3 de abril de 1987.*

presentación

## 1. ¿POR QUE UN PROGRAMA DE FORMACION EN DERECHOS HUMANOS?

La temática de los Derechos Humanos, se encuentra en el centro de la experiencia de la humanidad. Son innumerables los hechos de vida y de muerte que dan cuenta de esta realidad, y que afectan las relaciones entre los hombres.

La búsqueda de una convivencia social que permita el desarrollo de la vida digna, es un desafío permanente y urgente a la vez.

Frente a esta realidad, la Iglesia (pueblo de Dios), a través de su historia, ha sido parte de este anhelo, es decir, de la promoción de una paz basada en los valores evangélicos.

Recogiendo este espíritu, la Vicaría de la Solidaridad, pone en marcha un Programa educativo destinado a crear las condiciones para una "Cultura de la Solidaridad", poniendo el acento en aquellos valores que, en el diario vivir, se juegan las familias, las organizaciones comunitarias, las naciones y los pueblos de la humanidad.

Educar es una tarea a largo plazo: hermoso camino para crear nuevas formas de relación en que mujeres y hombres tengan el derecho y el deber de ser personas.

El Programa es fruto de un largo y acucioso proceso. Ha contado con la asesoría del Centro de Investigación y Desarrollo de la Educación (CIDE) y con la participación de diversos sectores de la sociedad, tanto en la prueba de sus materiales como en la validación del modelo de capacitación de sus animadores.

## 2. ¿CUALES SON SUS PRINCIPALES CONTENIDOS Y PROPOSITOS?



Los contenidos del Programa nacen de la opción por trabajar los valores de la fraternidad, la justicia, la verdad, la libertad y, como consecuencia, la vida, en todas las relaciones y estructuras de la sociedad.

A partir de estos valores se organizan las 5 Unidades temáticas y cada una con cinco reuniones de trabajo por niveles y un compromiso.

Este Programa plantea como propósito, crear las condiciones para que los hombres y mujeres que participen, puedan ir:

- detectando aquellas situaciones cotidianas que están atentando contra la dignidad de las personas, en la familia, las organizaciones comunitarias, el acontecer nacional y las relaciones que establecen los países;
- descubriendo y analizando las actitudes que están detrás de estas violaciones;
- proponiendo el desarrollo de actitudes que fomenten una convivencia cada vez más humanizante, comprometiéndose con acciones realistas para materializarlas.

En definitiva, lo que se espera es activar la capacidad que tienen los seres humanos para encontrar respuestas creativas y transformadoras a los problemas que los están desafiando.

TEMAS DEL PROGRAMA DE FORMACION EN DERECHOS HUMANOS SEGUN LAS CINCO UNIDADES:

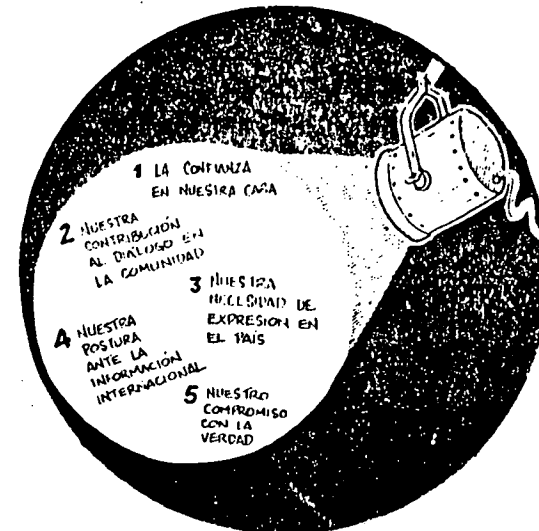
### DERECHO A LA FRATERNIDAD



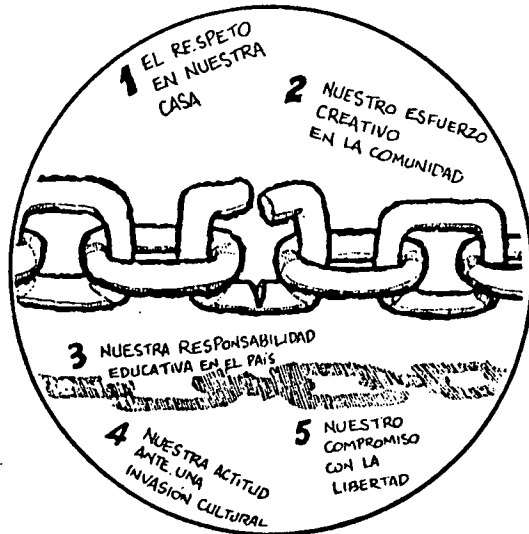
### DERECHO A LA JUSTICIA



### DERECHO A LA VERDAD



### DERECHO A LA LIBERTAD



### DERECHO A LA VIDA



### 3. ¿CUAL ES SU ORIENTACION METODOLOGICA?

Resulta evidente que un programa de esta naturaleza, necesita utilizar una metodología afín y consecuente con los principios de una convivencia digna, ya que en el modo de trabajar, también se encuentran presentes los valores y actitudes antes enunciados.

Es por esto que se ha decidido por un tipo de orientación metodológica que garantice la participación activa de las personas, tanto en las posibilidades de expresión como en los aportes de su propia experiencia, marco necesario para ir avanzando en la confrontación con otras opiniones. El resultado (síntesis) se concreta en el compromiso personal y grupal de acciones a llevar a la práctica. Así reflexión - acción son parte de un mismo proceso de aprendizaje.



### 4. ¿COMO SE TRABAJA?

La forma de trabajo es a través de reuniones con grupos de participantes (8 a 14 personas) que abordan los distintos temas, orientados por un equipo de animadores (2-3) y apoyados por materiales educativos, como son un conjunto de ejercicios y juegos grupales y los folletos del participante.

Los animadores, cuentan con una guía, que los ilustra cómo realizar cada actividad, describe cada uno de los pasos, sus objetivos, sus materiales, el tiempo previsto y recomendaciones para lograr una adecuada animación.

Este Programa, para garantizar su implementación ha diseñado un modelo de formación de animadores, que persigue capacitarlos para la preparación, ejercicios, orientación y evaluación del trabajo con sus respectivos grupos.

Esta capacitación está a cargo de un equipo de formadores, que a su vez, también reciben una capacitación adecuada para el ejercicio de su rol.

Se espera que estos formadores sean personas a las cuales una organización o institución les confía la misión de formar animadores en Derechos Humanos, que aseguren el desarrollo local y la continuidad de este Programa. Así, se aspira a establecer verdaderos núcleos dinámicos de difusión y promoción de los Derechos Humanos.



**Mayores informaciones:  
Departamento de Educación Solidaria  
Vicaría de la Solidaridad  
Arzobispado de Santiago  
Pza. de Armas 444 - Santiago.**



**Producción:  
Arzobispado de Santiago  
Vicaría de la Solidaridad**

**Asesoría: Centro de Investigación y  
Desarrollo de la Educación (CIDE)**

**BIBLIOGRAPHIE.**

## SOURCES

### SOURCES ORALES:

Enquête à partir d'un questionnaire dans le milieu des exilés chiliens dans la région lyonnaise.

### SOURCES IMPRIMEES:

#### Livres:

BRIANT (Jo), Chili au quotidien, Paris, ed. L'Harmattan, 1987, 143p.

GUTIERREZ FUENTE (Juan Ignacio), Chile, la Vicaría de la Solidaridad, Madrid, ed. Alianza editorial, 1986, 231p.

MARCHAND (Odile), Mission terre des hommes, Paris, janvier 1991, 42p.

Chili accuse et met en garde, Prague, Agence de presse Orbis, 1979, 167p.

Chile, massacre de un pueblo, cristianos frente a los hechos. Resistencia y solidaridad, Lima, centro de estudios y publicaciones, 1974, 231p.

#### Documents du Vicariat de la Solidarité:

La Vicaría de la Solidaridad, Santiago de Chile, Arzobispado de Santiago, 1987, 52p.

Vicaría de la Solidaridad, decimotercer año de labor, 1988, Santiago de Chile, Arzobispado de Santiago, 1989, 152p.

Programa de apoyo a talleres de artesanía, Santiago de Chile, Arzobispado de Santiago, s.d., 20p.

Programa de formación en derechos humanos, Santiago de Chile, Arzobispado de Santiago, s.d., 8p.



Solidaridad, revista quincenal de la Vicaría de la Solidaridad del arzobispado de Santiago. -n° 18 mai 1977  
-n° 25 août 1977  
-n° 123 novembre 1981  
-n° 131 avril 1982  
-n° 141 septembre 1982  
-n° 162 août 1983  
-n° 168 novembre 1983  
-n° 186 octobre 1984  
-n° 249 juillet 1987

Revue et journaux:

ZAMORA (Nicole), "Chili, "la douloureuse vérité" du rapport Rettig", Americas Latinas, n° 30, Neuilly sur Seine, Mars 1991, p. 3-5.

URREZTI (Leon), "Trás informe Rettig, la decisión será del presidente", APSI, n° 371, Santiago de Chile, 17-30 décembre 1990, p. 6-11.

"La Vicaría de ahora en adelante", APSI, Santiago de Chile, Avril 1991, p. 43-46.

SOTO (Hernán), BOERO (Mario), "Religión y política en Chile y América-Latina", Araucaria de Chile, n° 36, Madrid, 1986, p. 183-192.

JILES (Pamela), BOERO (Mario), "Juan Pablo II en Chile", Araucaria de Chile, n° 38, Madrid, 1987, p. 11-15.

GARCIA MARQUEZ (Gabriel), "Visita al papa", Araucaria de Chile, n° 38, Madrid, 1987, p. 15-24.

SOLIS DE OVANDO (Gustavo), "La Iglesia, los cristianos y la revolución", Araucaria de Chile, n° 41, Madrid, 1988, p. 85-94.

BOERO (Mario), "'Iglesia liberadora' y política", Araucaria de Chile, n° 41, Madrid, 1988, p. 94-99.

"Prisonniers politiques chiliens", Bulletin d'Amérique Latine, n° 9, Caluire, février 1984, p. 7-8.

GATICA (Luis), "Il pleut à nouveau sur Santiago", Bulletin d'Amérique-Latine, n° 14, Caluire, avril 1985, p. 4-7.

" Plena armonia? Iglesia y dictadura", Chile-America, n° 31-32, Rome, mai-juin 1977, p.23-26.

BOYE (Otto), "Hacia una mayor comprensión de la conducta de la Iglesia católica en la coyuntura histórica actual", Chile-América, n° 31-32, Rome, mai-juin 1977, p. 83-86.

"Campaña de escándalo contra la Vicaría de la Solidaridad para sembrar dudas acerca de las desapariciones", Chile-América, n° 31-32, Rome, mai-juin 1977, p. 157-163.

"Entretien avec Orlando Millas: la raison partagée" Chili-Flash, n° 18, Villeurbanne, décembre 1985, p. 10-11.

NAVARRO (Jose), BARRY (Olga), "Appel au dialogue, aucun écho", Chili-Flash, n° 19, Villeurbanne, janvier 1986, p.4-6.

CABRERA (B.), "Le compte à rebours pour Pinochet", Chili-Flash, n° 24, Villeurbanne, juin 1986, p. 4-7.

BARRY (Olga), "Le Chili aux portes de la démocratie", Chili-Flash, n° 59, Villeurbanne, septembre 1989, p.5.

BRIANT (Jo), "Chili, un pays brisé", Chili-Flash, n° 60, Villeurbanne, octobre 1989, p.9.

"Chili, les élections mode d'emploi", Chili-Flash, n° 62, Villeurbanne, décembre 1989, p. 10-13.

BARRY (Olga), "Démocratie au Chili jusqu'à nouvel ordre", Chili-Flash, n° 63-64, Villeurbanne, janvier-février 1990, p 12-16.

SANTIAGO (Jacques), "Pisagua, l'horreur", Chili-Flash, n° 69, Villeurbanne, juillet-août 1990,

BARRY (Olga), "Chili, une transition à petit pas", Chili-Flash, n° 71, Villeurbanne, octobre 1990, p.11-14.

DOMINGUEZ (Andres), "Entretien avec le secrétaire général de la CCHDH", Chili-Flash, n° 71, octobre 1990, p. 29-32.

ESPINOSA (Jano), FORTON (Jac), "Entretien exclusif avec M. Enrique Correa, secrétaire général du gouvernement chilien", Chili-Flash, n° 71, Villeurbanne, octobre 1990, p. 16-17.

FORTON (Jac), "Les derniers coups de griffes de Pinochet", Chili-Flash, n° 75, Villeurbanne, février 1991, p. 6.

"Déclaration de la Commission justice et paix après le coup d'état" DIAL, D 117, Paris, 1973, 1 p.

"Sermon du cardinal Silva pour la fête nationale", DIAL, D 123, Paris, 1973, 3 p.

"Déclarations publiques du cardinal de Santiago", DIAL, D 124, Paris, 1973, 3p.

"Déclarations de l'épiscopat chilien après le coup d'état", DIAL, D 126, 1973, 1 p.

"Déclarations du cardinal à son retour d'Europe", DIAL, D 143, Paris, 1973, 5 p.

"L'Eglise catholique et la normalisation de la vie du pays", DIAL, D 160, Paris, 1974, 2 p.

"Le cardinal de Santiago prend ses distances avec la junte", DIAL, D 163, Paris, 1974, 4 p.

"Déclaration de l'épiscopat", DIAL, D 167, Paris, 1974, 6 p.

"Soutien à la junte de l'évêque aux armées", DIAL, D 187, Paris, 1974, 3 p.

"Le soutien des églises évangéliques au gouvernement", DIAL, D 208, Paris, 1975, 5p.

"Conférence de presse du secrétaire général de l'épiscopat", DIAL, D 220, Paris, 1975, 12 p.

"La disparition de 119 prisonniers politiques", DIAL, D 241, Paris, 1975, 2 p.

"La déclaration épiscopale 'Evangile et paix'", DIAL, D 247, Paris, 1975, 26 p.

"Déclarations bruyantes du secrétaire de l'épiscopat", DIAL, D 254, 1975, 8 p.

"Le comité de coopération pour la paix dans la ligne de mire de la répression", DIAL, D 255, Paris, 1975, 2 p.

"La légitimation du régime politique dans le document 'Evangile et paix'", DIAL, D 257, Paris, 1975, 13 p.

"Graves affrontements entre le gouvernement et l'Eglise", DIAL, D 259, Paris, 1975, 3 p.

"La dissolution du comité pour la paix", DIAL, D 262, Paris, 1975, 2 p.

"Dissolution du comité pour la paix -suite-", DIAL, D 265, Paris, 1975, 5 p.

"Lettre des employés du comité pour la paix", DIAL, D 266, Paris, 1975, 2 p.

"Le comité pour la paix dissout le 31 décembre", DIAL, D 271, Paris, 1975, 4 p.

"Déclaration des principes du vicariat à la solidarité", DIAL, D 291, Paris, 1976, 8p.

"L'idéologie de la sécurité nationale", DIAL, D 298, Paris, 1976, 8 p.

"Un évêque interpellé par la police", DIAL, D 311, Paris, 1976, 1 p.

"O.P.A. sur l'Eglise du Chili", DIAL, A 45, Paris, 1976, 18 p.

"L'Eglise du Chili devant l'autoritarisme militaire", DIAL, A 61, Paris, 1976, 16 p.

"Comité de coopération pour la paix au Chili - Bilan de deux années de travail solidaire", DIAL, A 63, Paris, 1976, 39 p.

"La vérité vous rendra libres - Des évêques en prison", DIAL, A 65, Paris, 1976, 20 p.

"Déclaration de l'épiscopat après la suppression des partis", DIAL, D 373, Paris, 1977, 8 p.

"Dissolution de la DIN A et création de la CNI", DIAL, D 399, Paris, 1977, 3 p.

- "Démocratie-chrétienne, CIA et Eglise catholique", DIAL, A 66, Paris, 1977, 16 p.
- "Tension Eglise-Etat", DIAL, D 626, Paris, 1980, 3 p.
- "Tension Eglise-Etat (suite)", DIAL, D 632, Paris, 1980; 4 p.
- "Le régime vu par l'épiscopat", DIAL, D 713, Paris, 1981, 6 p.
- "Les évêques et la situation", DIAL, D 827, Paris, 1983, 3 p.
- "Trois prêtres expulsés", DIAL, D 854, Paris, 1983, 4 p.
- "La mort du père Jarlan", DIAL, D 965, Paris, 1984, 5 p.
- "Affrontement gouvernement-épiscopat", DIAL, D 985, Paris, 1984, 8 p.
- "L'enquête sur la mort du père Jarlan", DIAL, D 1 010, Paris, 1985, 3 p.
- "Le Vicariat à la solidarité en procès", DIAL, D 1 125, Paris, 1986, 5 p.
- "Attentats contre des évêques et expulsion de prêtres", DIAL, D 1 138, Paris, 1986, 6 p.
- "Menaces de mort contre un évêque", DIAL, D 1 185, Paris, 1987, 2 p.
- "Un bilan de la visite du pape", DIAL, D 1 212, Paris, 1987, 5 p.
- "Chrétiens de Santiago contre Pinochet", DIAL, D 1 281, Paris, 1988, 4 p.
- "Menaces sur le Vicariat à la solidarité", DIAL, D 1 372, Paris, 1989, 1 p.
- "Grave conflit autour du Vicariat à la solidarité", DIAL, D 1 394, Paris, 1989, 6 p.
- "La commission nationale de vérité et de réconciliation", DIAL, D 1 496, Paris, 1990, 3 p.
- "Fin de la revue 'Solidaridad'", DIAL, D 1 502, Paris, 1990, 2 p.
- "Les cimetières clandestins de disparus", DIAL, D 1 518, Paris, 1990, 3 p.

"Le rapport Rettig sur les victimes de la dictature militaire", DIAL,  
D 1579, Paris, 1991, 5 p.

PRECHT (Cristian), "Diez años de Iglesia chilena: desafios pastorales",  
Mensaje, n° 303, Santiago de Chile, octobre 1981, pp. 537-543.

ALIAGA (Fernando), OSORIO (Jorge), "Episcopado y renovación en la Iglesia  
chilena: 1951-1981", Mensaje, n° 303, Santiago de Chile, octobre 1981,  
pp. 543-547.

"Informe de la comisión nacional de verdad y reconciliación, texto oficial  
completo", La Nación, Santiago de Chile, edition spéciale, 1991, 3 vol. 287 p.

"Information au sujet du Tribunal de Bruxelles pour juger le régime mili-  
taire chilien", tribunal de Bruxelles, Bruxelles, 1990, 6 p.

"Tribunal internartional". Bruxelles, 21 mars 1991, 9 p.

COOL (Michel), "Emméne Pinochet, 'craient les chiliens", La Vie, n° 2171,  
Paris, 1er avril 1981, pp. 16-20.

SAVARD (Aimé), "Jean Paul II au rendez-vous des droits de l'homme", La Vie,  
n° 2170, Paris, 1er avril 1987, pp. 32-36 et 54-55.

BIBLIOGRAPHIE.

ANTOINE (Charles), Le sang et l'espoir, ces chrétiens d'Amérique Latine, Paris, ed. Le Centurion, 1978, 147p.

ARANEDA BRAVO (Fidel), El clero en el acontecer político chileno 1935-1960, Santiago de Chile, ed. Emission, 1988, 146p.

BLONDEL (Céline), L'exil chilien, Université Lyon II, mémoire de maîtrise d'espagnol, 1988, 94p.

BLONDEL (Céline), Etude comparative entre l'Eglise chilienne et l'Eglise polonaise, Université Lyon II, DEA d'espagnol, 1989, 42p.

CASASSUS MONTERO (Cecilia), Travail et travailleurs au Chili, Paris, ed. La Découverte, 1984, 125p.

CASTILLO (Fernando), Iglesia liberadora y política, Santiago de Chile, ed. Educación y comunicación, 1986, 201p.

COMBLIN (José), Derechos humanos y solidaridad: la experiencia de la vicaría de la solidaridad de Santiago, ed. CETRAL, s.l.n.d., 20p.

CONDAMINES (Charles), Chili: l'Eglise catholique 1958-1976, complicité ou résistance?, Paris, ed. L'Harmattan, 1977, 274p.

DE LA NUEZ (Iván), La democracia cristiana en la historia de Chile, La Habana, ed. Ciencias sociales, 1989, 220p.

DUCLERCQ (Michel), Cris et combats de l'Eglise en Amérique Latine, Paris, ed. Le Cerf, 1979, 258p.

ESCOBAR (M. J.), Persecución a la Iglesia en Chile, Santiago de Chile, ed. Terranova, 1986, 142p.

FRANCOU (François), Le Chili, le socialisme et l'Eglise, Paris, ed. France-Empire, 1976, 266p.

KELLER (Miguel Angel), Evangelización y liberación, el desafío de Puebla, Madrid, ed. Biblia y fe, 1987, 361p.

LAHACHE (R.), L'Eglise catholique chilienne de 1962 à nos jours, Université Paris VIII, mémoire de maîtrise d'espagnol, 1988.

SPOERER (Cristián), "Autoritarismo, modernización y catolicismo, las relaciones Iglesia-Estado en las últimas décadas en Chile", Cristianismo y sociedad, n° 104, Mexique, 1990, pp. 51-79.

SPOERER (Cristián), "Iglesia y poder político en Chile", Les frontières du pouvoir en Amérique Latine, série A, T. XXII, Université de Toulouse le Mirail, 1983, pp. 159-167.

TIMERMAN (Jacobo), Chile, el galope muerto, Madrid, ed. El País, 1987, 169p.

TIRONI (Eugenio), Pinochet, la dictature néo-libérale, Paris, ed. L'Harmattan, 1987, 126p.

Ouvrages collectifs:

AHUMEDA (Eugenio), ATRIA (Rodrigo), EGANA (Javier Luis), GONGORA (Augusto), QUESNEY (Carmén), SABALL (Gustavo), VILLALOBOS (Gustavo), Chile, la memoria prohibida, Santiago de Chile, ed. Pehuen, 1989, t.II, 523p.

BORDE (Jean), SANTANA AGUILAR (Romulo), Le Chili. La terre et les hommes, Paris, ed. du CNRS, 1980, 252p.

CAVALLO CASTRO (Ascanio), SALAZAR SALVO (Manuel), SEPULVEDA PACHECO (Oscar), Chile 1973-1988. La historia oculta del régimen militar, Santiago de Chile, ed. Antártica, 1989, 608p.

CESPEDES (Mario), GARREAUD (Lelia), Gran diccionario de Chile (biografico-cultural), Santiago de Chile, ed. Alfa, 1988, 2 vol., 888p.



CLERC (Jean-Pierre), COMBLIN (Joseph), BOFF (Leonardo), RICHARD (Pablo), Sobre la Iglesia y la seguridad nacional en América Latina, Madrid, ed. IEPALA, 1977, 95p.

HUERTA (Maria Antonieta), PASTENSE (Luis Pacheco), La Iglesia chilena y los cambios socio-políticos, Santiago de Chile, ed. Pehuen, 1988, 369p.

Sans auteur:

Chili: activités clandestines et illégales des forces de sécurité, Amnesty International, Paris, ed. Efai, 1986, 66p.

Amérique Latine: ce que nos yeux ont vu, CEFAL (Comité épiscopale France Amérique Latine), Paris, Les ed. Ouvrières, 1985, 178p.

**TABLE DES MATIERES.**

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION.

CHRONOLOGIE.

PREMIERE PARTIE: LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE ET SES ANTECEDENTS.

A - LE COMITE DE COOPERATION POUR LA PAIX AU CHILI, CREATION ET ŒUVRE.

I - CREATION DU COMITE POUR LA PAIX

-Les premières réaction de l'épiscopat chilien au lendemain du coup d'état.

-La naissance du Comité pour la Paix.

-La division des églises chiliennes.

II - LES SERVICES PRIORITAIRES DU COMITE POUR LA PAIX.

-Le service juridique.

-Le service de l'emploi.

-Le programme de santé.

III - DIVERSIFICATION DE L'ŒUVRE DU COMITE POUR LA PAIX.

-Elargissement de l'œuvre hors de la capitale.

-Les autres services offerts par le Comité pour la paix.

B - DE LA FERMETURE DU COMITE POUR LA PAIX A LA CREATION DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

I - LA REPRESSION CONTRE LE COMITE POUR LA PAIX.

-Résistances et répressions.

-Intensification de la répression suite aux déclarations de C. Camus

-Les problèmes de l'œcuménisme.

II - VERS LA CREATION DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

-La dissolution du Comité pour la Paix.

-Une solution de remplacement: le Vicariat de la Solidarité.

III - UNE IDEOLOGIE CONCILIAIRE.

-Etre la voix des sans-voix: définition de Medellin et de Puebla.

-Soutien du pape à l'œuvre de l'Eglise chilienne.

-La position du gouvernement par rapport à l'Eglise.

C - L'ORGANISATION DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

I - LE PERSONNEL RELIGIEUX DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

- Le cardinal archevêque de Santiago: Raúl Silva Henríquez.
- Les autres personnages importants.

II - L'ADMINISTRATION DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

- L'organisation du Vicariat en 1976.
- Le département d'appui.
- L'unité de secrétariat exécutif et le département des finances.

DEUXIEME PARTIE: L'ŒUVRE DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

A - LE DEPARTEMENT JURIDIQUE.

I - LE DROIT A LA LIBERTE.

- Protection des libertés personnelles.
- Défense des inculpés pour délits politiques.
- Les résultats du programme de défense.

II - LE DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

- La torture.
- Menaces et intimidations.

III - ASSISTANCES ET DEPARTEMENTS SPECIFIQUES.

- Le droit à vivre dans sa patrie.
- Assistance aux familles de détenus-disparus.
- Les autres services du département juridique.

B - LA REPRESSION CONTRE L'EGLISE ET LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

I - UNE REPRESSION VIOLENTE.

- L'Eglise victime de la répression.
- Les agressions de Riobamba et de Pudahuel.

II - FAIRE DISPARAITRE LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE.

- Assassinats, disparitions et menaces contre le Vicariat de la solidarité.
- Discréditer le travail du Vicariat de la Solidarité.
- Détruire les archives du Vicariat.

C - UNE ŒUVRE INFORMATIVE: LA REVUE "SOLIDARIDAD".

I - OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES DE LA REVUE.

- Un moyen alternatif, massif et populaire.
- Distribution et tirage.
- Description de la revue.
- Analyse de Solidaridad en 1988.

II - ANALYSE DES THEMES.

- Le thème national dans "Solidaridad".
- L'Eglise dans "Solidaridad".
- Les autres thèmes dans "Solidaridad".
- Les encarts dans "Solidaridad".

D - FORGER LA SOLIDARITE DANS LE PAYS.

I - UNE AIDE SOLIDAIRE: LE DEPARTEMENT DES ZONES.

- Aide à l'organisation des pobladores.
- Les ateliers d'artisanat solidaires.

II - LA PASTORALE DE SOLIDARITE.

- Formation d'agents pastoraux.
- Le département d'éducation solidaire.

TROISIEME PARTIE: L'AVENIR DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE ET SON  
INFLUENCE DANS LA SOCIETE.

A - LA DEMOCRATIE CHRETIENNE AU POUVOIR.

I - LE RETOUR A LA "DEMOCRATIE".

- Rappel historique.
- Les limites de la nouvelle démocratie.
- La création d'espaces de liberté.

II - LIENS DE L'EGLISE AVEC LA DEMOCRATIE CHRETIENNE.

- La création de la démocratie-chrétienne.
- L'Eglise et la démocratie-chrétienne.

III - L'EGLISE ET LES JUGEMENTS POUR VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.

- Le Vicariat de la Solidarité, la vérité et la justice.
- Le Tribunal de Bruxelles.
- Le rapport de la commission nationale Vérité et Réconciliation.

B - LE POIDS DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE DANS LA SOCIETE CHILIENNE.

I - LE DEVENIR DU VICARIAT APRES LE RETOUR A LA DEMOCRATIE.

-La défense des Droits de l'Homme: le problème des prisonniers politiques.

-Les autres départements du Vicariat de la Solidarité.

II - LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE ET LA SOCIETE CHILIENNE.

-Un organisme apprécié pour son œuvre.

-Quelques critiques sur le Vicariat de la Solidarité.

**CONCLUSION.**

**ANNEXES.**

Annexe n° 1: Les Eglises au Chili

Annexe n° 2: "Comité de coopération pour la paix au Chili".

Annexe n° 3: "Dissolution du Comité pour la paix".

Annexe n° 4: Organisations soutenues par le Vicariat de la Solidarité.

Annexe n° 5: Présentation du programme de formation en Droits de l'Homme

**BIBLIOGRAPHIE.**

**TABLE DES MATIERES.**